

A person is sitting on a suspension bridge, looking out over a vast valley. The bridge is made of wooden planks and metal cables. The valley below is filled with green fields and a winding river. The sky is blue with some clouds. The overall scene is peaceful and scenic.

Rapport d'investissement responsable 2023

Édito.....	03
1. Démarche générale de l'entité.....	05
1.1. Présentation générale	05
1.1.1. Nos valeurs	05
1.1.2. Notre politique RSE en actes.....	06
1.2. Structure et démarche d'intégration des critères ESG... ..	09
Notre approche	09
1.2.1. Répartition des encours par classe d'actifs	09
1.2.2. Part des actifs couverts par l'analyse ESG ..	10
1.2.3. Performance extra-financière.....	10
1.2.4. Part verte des encours	13
1.2.5. Alignement des encours avec les ODD.....	14
1.2.6. Politique d'investissement responsable	15
2. Moyens internes déployés par l'entité	20
3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité.....	21
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	22
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	23
5.1. Alignement à la taxonomie	23
5.2. Combustibles fossiles – SFDR	25
5.2.1. Part des encours impliqués.....	25
5.2.2. Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique	25
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	26
6.1. Objectif d'alignement de La France Mutualiste	26
6.2. Situation actuelle	26
6.2.1. Empreinte carbone – LEC29 & SFDR.....	26
6.2.2. Alignement de température	30
6.2.3. Patrimoine immobilier	31
6.3. Stratégies liées aux secteurs énergétique et aux services aux collectivités	32
6.3.1. Charbon	32
6.3.2. Hydrocarbures non-conventionnels	33
6.3.3. Mix énergétique des électriciens	34
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	35
7.1. Score de Biodiversité.....	36
7.2. Impact sur les zones sensibles....	37
7.3. Exposition à la déforestation	38
8. L'ESG dans la gestion des risques.....	39
8.1. Dispositif de gestion des risques..	39
8.2. Risques ESG	39
8.3. Risques physiques et de transition.....	40
8.3.1. Risques de controverses.....	42
9. Démarche d'amélioration et mesures correctrices.....	43
10. Annexes	44
Glossaire.....	50



© Idée FIX Photographie

Simon Le Dily,
Directeur Financier Technique
et RSE de La France Mutualiste

2023 ? Une année charnière dans le domaine de la finance durable pour La France Mutualiste.

Depuis 2019, la mutuelle a revu sa politique d'investissement avec un objectif clair : aligner nos politiques d'investissement avec nos valeurs et incarner une pratique de la finance responsable et durable.

Nous pouvons aujourd'hui être fiers des résultats obtenus avec 53 % d'achats obligataires labellisés durables, 19 % de parts vertes dans notre fonds en euros, 14 % de nos actifs cotés alignés avec la Taxonomie européenne. Nous pouvons même annoncer qu'en 2024, La France Mutualiste dispose d'un fonds en euros « article 8 » au titre de la réglementation SFDR.

L'enjeu pour nous maintenant est d'expliquer notre démarche auprès des adhérents de La France Mutualiste, de nos prospects, et du grand public en général. Car la finance ne peut plus travailler en chambre. « SFDR », « article 8 et 9 », « taxonomie » : ces termes relèvent du jargon et nous avons la responsabilité de contribuer à la sensibilisation des investisseurs individuels. C'est là qu'entre en jeu la notion d'éducation financière. Et dans ce domaine, un exemple concret vaut mieux qu'un rapport ISR ! C'est pourquoi, nous utilisons tous les canaux dont nous disposons pour présenter les initiatives que nous soutenons par nos investissements.

Parmi les investissements réalisés en 2023, nous citons souvent notre participation à l'échange dette contre nature aux îles Galápagos. En juin 2023, l'Équateur a annoncé une opération d'échange « dette-nature » d'une ampleur inédite, permettant au pays d'alléger le coût de sa dette tout en préservant l'environnement. La France Mutualiste faisait partie des douze investisseurs impliqués dans cette opération innovante en faveur de la protection de la biodiversité. Le tout sans risque pour les adhérents de la mutuelle puisque cet échange dette-nature est garanti par la banque d'investissement américaine.

- 26 %

d'émissions de carbone liées à nos investissements, entre début 2021 et fin 2023.

Au total, c'est 34 millions d'euros que La France Mutualiste a investis pour la sauvegarde de la biodiversité. Je peux annoncer ici que nous souhaitons poursuivre dans cette voie.

Toujours dans une logique de pédagogie, il nous semble intéressant de partager avec l'ensemble de nos interlocuteurs quelques indicateurs qui aident à comprendre l'utilité de notre politique d'investissement. Par exemple, entre début 2021 et fin 2023, nous avons réduit de 26 % les émissions de carbone liées à nos investissements. Et aujourd'hui, nous nous engageons à aligner notre portefeuille à l'objectif d'augmentation d'un réchauffement climatique de 1,5° d'ici 2030. De même, nous garantissons que plus de 15 % de notre fonds en euros sera composé d'investissements responsables. En 2023, nous en étions à 19 % et nous continuons d'accélérer.

Je conclurai en citant notre directrice générale Isabelle Le Bot qui, dans cette publication, écrivait en 2023 : **« Gouvernance, collaborateurs, bénévoles, partenaires, toute la communauté de La France Mutualiste est mobilisée pour progresser encore. »** Je fais mienne cette promesse et je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de notre rapport d'investissement responsable.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

DE LA FRANCE MUTUALISTE EN 2023



Impact environnemental

1,92°C alignement de température des investissements cotés

-26% d'émissions carbone depuis 2021

63% d'énergies très peu carbonées financées dans les services aux collectivités



Investissements responsables

53% des achats obligataires réalisés en obligations labellisées durables

19% de part verte

14% des actifs cotés alignés avec la Taxonomie Européenne



Biodiversité

34M€ d'investissements dédiés à la sauvegarde de la biodiversité



Performance extra-financière

AA note ESG de nos actifs cotés

60% notations ESG en catégorie Avancée



Adhérents engagés

1/3 de la collecte réalisée dans des UC Article 9

78% en Article 8 et 9



Engagements

2°C alignement du portefeuille à horizon 2025

1.5°C alignement du portefeuille à horizon 2030

15% Catégorisation du fonds euro Article 8 avec 15% minimum d'investissements responsables

1.



Démarche générale de l'entité

1.1. Présentation générale

1.1.1. Nos valeurs

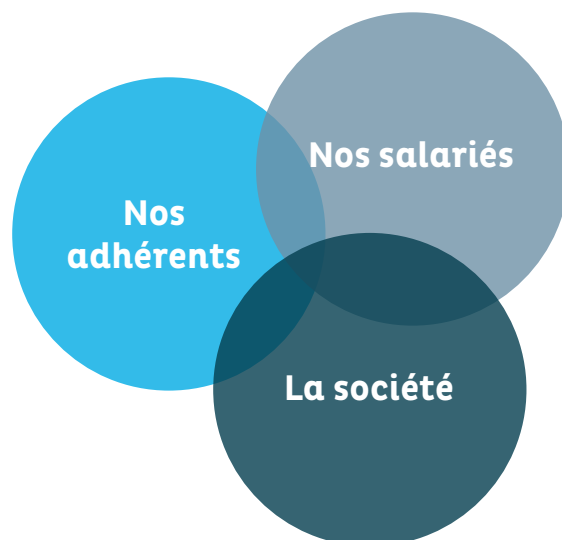
La France Mutualiste est l'héritière d'une société de secours mutuels créée il y a 130 ans, une époque où la protection sociale était quasiment inexistante. C'était une société dite « philanthropique et humanitaire » dont la mission était d'apporter une retraite à ses membres en mutualisant leur épargne. Elle est donc née d'un besoin social de protection, et aujourd'hui, c'est cette mission que nos équipes salariées et bénévoles continuent à entretenir.

Fidèle à cette histoire, La France Mutualiste considère sa responsabilité sociétale et environnementale (RSE) comme ancrée dans son identité et ses valeurs.

Cette responsabilité, La France Mutualiste la traduit en actes auprès de nos parties prenantes, selon 3 axes :

- **vis-à-vis des adhérents** qui nous font confiance, nous sommes un assureur responsable, tout en leur donnant la possibilité, à travers nos solutions d'assurance vie, d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement.
- **vis-à-vis de nos collaborateurs**, et de tous les bénévoles qui nous accompagnent, nous sommes une entreprise centrée sur l'humain (cela passe par une politique de développement humain ambitieuse) ;
- **vis-à-vis de la société** dont nous faisons partie, nous sommes une entreprise citoyenne et engagée (partenariats avec des associations d'intérêt général, notre fonds social et d'entraide...);

Nos parties prenantes



En conséquence, La France Mutualiste souhaite proposer à ses adhérents une épargne solidaire et mutualiste en intégrant dans sa politique de gestion d'actifs des critères d'investissements responsables tout en leur offrant des produits d'assurance à impact positif sur la société et l'environnement en mettant à disposition dans notre gamme financière des unités de compte responsables, labellisées ou comportant des filtres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

1.1.2. Notre politique RSE en actes

Adhérents, société, salariés : tels sont les trois piliers RSE (responsabilité sociétale des entreprises) qui permettent à La France Mutualiste de mettre en œuvre la promesse « Tous mutualistes ! », le socle de son plan stratégique initié en 2023. Dans les faits, en 2023, les 230 bénévoles et les 500 salariés de La France Mutualiste ont agi sur le terrain, partout en France. Des actes en faveur de la société en général et des adhérents de la mutuelle en particulier. La mutuelle a de son côté respecté ses engagements vis-à-vis de ses salariés avec une politique inclusive, avec notamment un index égalité femmes-hommes de 97/100, et une approche volontariste sur l'environnement avec des ateliers de formation aux transitions écologiques.

Nos adhérents, au cœur du fonctionnement mutualiste

Le mouvement mutualiste est une composante incontournable de l'économie sociale et solidaire. Sa gouvernance garantit une approche participative, centrée sur les intérêts des adhérents. Pas d'actionnaires, donc pas de dividendes ni de recherche du profit pour le profit. En 2023 comme les années précédentes, nos adhérents ont participé par leurs votes au développement de notre mutuelle.

Un fonctionnement mutualiste...

- Des instances (vraiment) participatives. La France Mutualiste réunit au moins tous les ans son assemblée générale pour entériner, ou non, leurs grandes décisions stratégiques et valider les comptes. L'assemblée générale est composée de délégués qui représentent l'ensemble des adhérents, en vertu de principes édictés par le code de la mutualité et les statuts de la mutuelle. Chaque délégué dispose d'une voix.
- Des adhérents au service des adhérents. Les délégués élus s'engagent dans l'intérêt de la communauté des adhérents. Bénévoles, ils ne sont pas toujours des experts dans la gestion de l'épargne, c'est pourquoi la gouvernance des mutuelles peut les accompagner dans la compréhension des enjeux stratégiques et réglementaires avant leur prise de décision.
- Une épargne mutualisée pour la protection de tous. Pour la gestion de l'épargne aussi, le modèle mutualiste prend tout son sens. Le fonds en euros en est le symbole : il est un bien commun à la disposition de tous les adhérents. Il a été constitué par les versements passés qui ont permis à la mutuelle, et donc à tous les adhérents, d'investir dans des actifs financiers (obligations, actions, immobilier...) bénéfiques aussi pour les futures générations d'adhérents. Les gains liés à ces investissements sont mutualisés et permettent une protection collective de l'épargne.

... et des résultats au rendez-vous

La France Mutualiste conforte sa solidité financière. Le chiffre d'affaires s'établit à 468 millions d'euros à fin décembre 2023, en hausse de 9,35 % par rapport à 2022. Surtout, la mutuelle réalise un résultat net de 37,6 millions d'euros avant impôts en 2023, un résultat qui a doublé par rapport à 2022 (18,3 millions d'euros avant IS). Après impôts, il s'établit à 30,3 millions d'euros : le meilleur résultat depuis plus d'une décennie pour La France Mutualiste. Cette dynamique positive s'illustre également par un ratio de solvabilité de plus de 250%. En tant qu'investisseur de long-terme, La France Mutualiste bénéficie aussi de plus-values latentes significatives à 1,390 milliard d'euros, garanties des rendements futurs, en hausse de 5,1%.

Des bénévoles engagés sur le terrain pour tous les adhérents...

Les actions dans lesquelles nos 230 bénévoles s'engagent sont altruistes, non soumises à l'obligation de la loi, effectuées en dehors du temps professionnel et familial. La vie mutualiste est régie par une charte éthique. Elle fonctionne sur la base du volontariat et s'appuie sur 51 comités mutualistes, animés par nos adhérents volontaires engagés.

... et un fonds social qui accompagne les fragilités

Le fonds social solidaire apporte une aide ponctuelle aux adhérents qui ont des revenus modestes et qui doivent faire face à un événement non prévu et subi, suite à une maladie ou un accident ou aux conséquences d'une catastrophe naturelle.

Un engagement durable pour la société

Vous avez dit durable ? La France Mutualiste est l'héritière d'une société de secours mutuels créée en 1891, à une époque où la protection sociale était quasiment inexistante. C'était une société dite « philanthropique et humanitaire » dont la mission était d'apporter une retraite à ses membres en mutualisant leur épargne. Elle est donc née d'un besoin social de protection, et aujourd'hui, c'est cette mission que nos équipes salariées et bénévoles continuent à entretenir. Nos actions actuelles sont la suite logique de la genèse de notre mutuelle.

Notre observatoire des solidarités intergénérationnelles

En juin 2023, Jean Viard, sociologue, est intervenu en marge de notre assemblée générale à Avignon. Un éclairage passionnant sur l'évolution de notre société à la suite de la pandémie de la Covid. « Nous observons une restructuration de notre société et des liens entre personnes autour du numérique. À la fois nous nous faisons livrer nos courses, nos habits et même notre travail... et en même temps nous recherchons plus de proximité avec notre terroir local, nos familles et nos amis.

Nous nous sommes rapproché de ce qui est le plus important... pourquoi attendre la retraite pour faire les choix personnels et professionnels qui nous rendent heureux ? »

Un appel à projet pour soutenir l'intergénérationnel

L'appel à projets Générations+ récompense des initiatives innovantes qui créent « des liens qui font du bien » entre les générations. Les liens intergénérationnels, au cœur de notre ADN, démontrent plus que jamais qu'ils créent de la valeur économique et sociale, et qu'ils ont un impact positif sur toute la société. En 2023 et pour la seconde fois, La France Mutualiste a sélectionné et soutenu cinq projets.

Notre fondation d'entreprise, pour transmettre l'histoire

Créée en 2012, notre fondation relaie la tradition de solidarité et de partage qui anime le mouvement mutualiste. Sa mission est de soutenir et développer des actions liées à la préservation et la transmission de la mémoire de notre histoire. Elle s'inscrit dans un processus intergénérationnel et s'adresse tout particulièrement aux jeunes générations pour que chacun se projette demain, sans oublier hier. En 2023, elle a par exemple soutenu la cérémonie célébrant les 100 ans du ravivage quotidien de la flamme du soldat inconnu, sous l'Arc de triomphe, à Paris. Autre exemple : le soutien du Mémorial de la Shoah avec l'organisation d'une exposition sur l'œuvre d'Emile Bravo, cet auteur de BD qui a abordé l'occupation du territoire belge par les nazis dans l'ouvrage L'espoir malgré tout, dont Spirou est le héros.

Soutien exceptionnel aux Restos du Cœur

En septembre 2023, La France Mutualiste a choisi de répondre à l'appel de l'association Les Restos du Cœur en s'associant à la vague de générosité nationale pour un plan d'urgence alimentaire. « **Nous avons décidé de mobiliser à titre exceptionnel le fonds d'action sociale et d'entraide de La France Mutualiste à hauteur de 200 000 euros** », comme l'expliquait notre président, Dominique Burlett.

Pour les salariés de la mutuelle, un accompagnement dans le temps

« L'inclusion, c'est être respecté pour ce que l'on est et valorisé pour sa contribution. En tant qu'employeur, nous voulons créer les conditions d'un environnement de travail où chacun peut exprimer sa valeur tel qu'il est, avec authenticité. » Telle est la définition de l'inclusion exprimée par Xavier Fontquerni-Ribe, DRH de La France Mutualiste. C'est l'un des fondements de notre politique RH. L'accompagnement aux bouleversements professionnels par la formation et la sensibilisation aux changements sociétaux et écologiques en sont d'autres.

Une sensibilisation aux pratiques écoresponsables

- En septembre 2023, les collaborateurs de La France Mutualiste ont été plus de 350 à participer aux ateliers de sensibilisation animés par la Fondation GoodPlanet. L'objectif était de mieux comprendre cinq thématiques cruciales de la RSE : océan, climat,

biodiversité, déchets, énergie. Ces thématiques ont été choisies dans un souci de cohérence et d'efficacité en fonction des investissements réalisés par la mutuelle via son fonds en euros.

- En septembre 2023 aussi, chaque salarié a été invité à estimer son empreinte carbone personnelle, avec Carbone4 : la diversité des profils ressortait de manière saillante - ceux qui utilisent quotidiennement leur voiture, ceux dont le logement mériterait une rénovation thermique... De quoi réfléchir à sa propre trajectoire et aux mesures à s'appliquer jour après jour.

3 jours de solidarités offerts

3 jours par an x 500 collaborateurs = 6 équivalents temps plein sur une année. Telle est l'ambition de « Nos jours solidaires », la plateforme d'engagement créée en 2023 et mise à la disposition des 500 salariés de La France Mutualiste. Explication : Nos jours solidaires, c'est un espace qui permet aux salariés de la mutuelle de choisir une cause pour laquelle s'investir pendant 3 jours aux côtés d'une ou plusieurs associations partenaires. Des banques alimentaires au nettoyage de places en passant par la plantation de haies pour favoriser la biodiversité... dès sa première année d'existence, les collaborateurs de la mutuelle s'emparent du dispositif !

Accompagnement des fins de carrières

Dans le cadre de l'accompagnement de la fin de carrière de certains salariés, La France Mutualiste a mis en place un mécanisme de mécénat de compétences. Ce dispositif permet à des collaborateurs seniors d'être détachés dans les associations ayant une vocation sociale.

L'ENGAGEMENT POUR LES SALARIÉS EN CHIFFRES

- 97/100** Index égalité femmes / hommes
- 41,6 %** de femmes au CODIR
- 53 %** de femmes chez les cadres (cadres + cadres supérieurs)
- 2,7 %** d'écart de rémunération femmes / hommes (en faveur des hommes)
- 28,6 %** salariés avec 1 an ou moins d'ancienneté
- 41,4 %** salariés avec 2 ou 10 ans d'ancienneté
- 30 %** salariés avec + de 10 ans d'ancienneté
- 76,2 %** salariés recrutés en externe en 2023
- 23,8 %** mobilité interne
- 9 %** de recrutement de salariés seniors (55 ans et +)
- 79 %** ont suivi au moins une formation en 2023
- 9** places réservées en crèche pour nos salariés

Chiffres au 31/12/2023

La France Mutualiste a réalisé son bilan carbone « Vie de Bureau ».

Comment ça marche ? Quels Objectifs ?

Le bilan carbone consiste à évaluer les émissions de gaz à effet de serre, directes ou induites, du fonctionnement interne l'entreprise. L'objectif est de comprendre, puis développer et mettre en œuvre un plan visant à réduire

ces émissions. Nous prenons en considération les activités de l'entreprise, ainsi que celles en amont et en aval. Cette étude a été réalisée par Carbone 4.

Voici schématiquement le périmètre étudié :



L'analyse englobe l'intégralité des sites et ETP (Équivalent Temps plein) (476) de La France Mutualiste.

Quels résultats ?

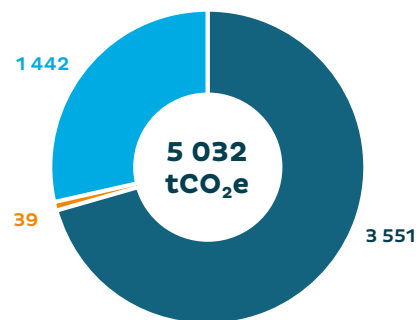
Le bilan carbone de La France Mutualiste est de 5 032 tonnes de CO₂ équivalent, soit 10,5 tonnes de CO₂e par collaborateur.

Plus du 2/3 de ces émissions sont liées au scope 1 & 2 (3 590 tCO₂e) et proviennent surtout de la consommation de carburants liée aux déplacements professionnels en voiture de nos conseillers (3 534 tCO₂e), soit 70 % des émissions totales.

Le Scope 3, quant à lui, représente 1/3 des émissions (1 442 tCO₂e). Elles sont surtout liées aux achats (971 tCO₂e) : services bancaires, conseils, imprimerie, publicité, etc.), soit 20 % des émissions totales.

ÉMISSIONS PAR SCOPE

(tCO₂e - absolu)



Scope 1 Scope 2 Scope 3

LFM. Carbone 4

Quelles conclusions ?

Cette analyse détaillée nous a permis d'identifier des points d'améliorations prioritaires et secondaires, en commençant par les déplacements professionnels en voiture de nos conseillers. La France Mutualiste va élaborer une stratégie de réduction de ses émissions « vie de bureau », de la même manière qu'elle le fait

pour ses investissements. Il est également important de remettre en perspective ces deux catégories d'émissions. Avec 5 032 tonnes de CO₂e (Scope 1, 2 et 3), les émissions carbonées « vie de bureau » sont minimes face à celles des investissements (251 549 tCO₂e Scope 1 et 2). Ces émissions sont détaillées dans la suite du rapport.

1.2. Structure et démarche d'intégration des critères ESG

Notre approche

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs intégrant dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives financières à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements tout en préservant la performance.

L'approche d'investissement responsable de La France Mutualiste repose sur six objectifs :

- Une performance financière au bénéfice de l'adhérent
- Une maîtrise des risques financiers

- Une transparence sur les investissements et risques sous-jacents
- Des investissements de long terme bénéficiant à l'économie réelle, sans spéculation de court-terme
- Une politique d'exclusions sectorielles (tabac, armes controversées, pornographie, charbon, hydrocarbures non conventionnels)
- Des investissements permettant une action positive sur l'environnement et la société

La France Mutualiste est en particulier attachée à soutenir via ses investissements les causes suivantes :

- La santé, le bien vieillir et la création de liens entre les générations
- La lutte contre le changement climatique, la pollution, le déclin de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique
- L'agriculture, la ruralité et la souveraineté alimentaire de la France
- La protection de l'emploi en soutenant l'économie réelle dans les territoires en France

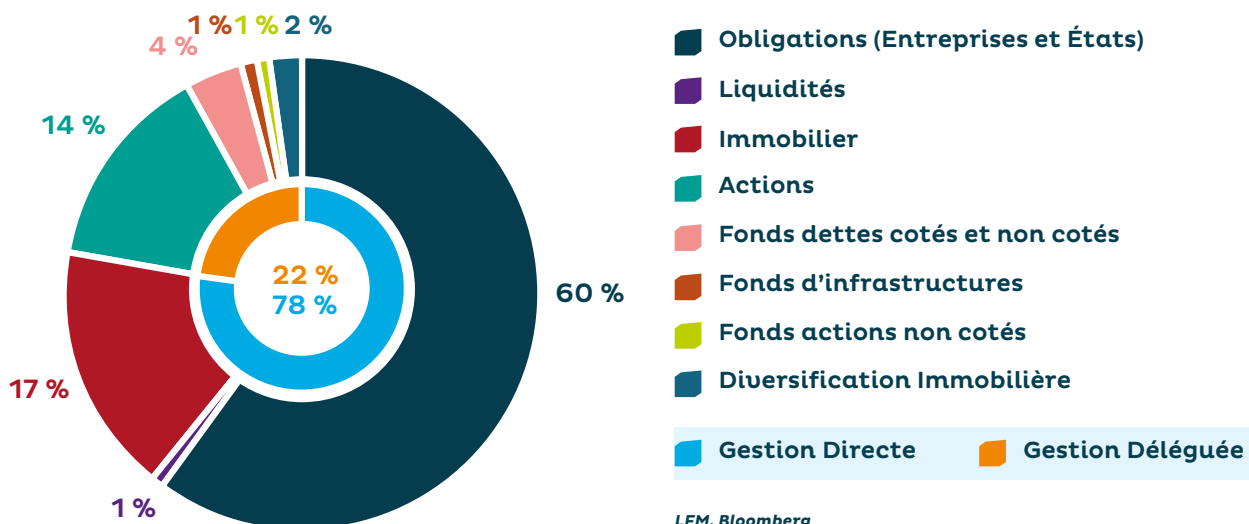
1.2.1. Répartition des encours par classe d'actifs

Au 31 décembre 2023, La France Mutualiste gère 9,1 milliards d'euros d'actifs financiers (valeur de marché), en gestion directe ou déléguée. Ils sont répartis de la manière suivante :

La majeure partie de nos actifs (78 %) est gérée en direct. Elle est composée d'obligations d'entreprises ou d'états et du patrimoine immobilier de La France Mutualiste. Les actions et autres types d'actifs sont en gestion déléguée sous forme d'OPC.

RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2023



1.2.2. Part des actifs couverts par l'analyse ESG

Le périmètre d'analyse dans ce rapport comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations soit 60 %), ou par transparence des actifs détenues via des OPC dédiés (actions, soit 14 %) et des OPCVM ouverts (obligations convertibles, soit 2 %). Cette première catégorie représente 76 % des actifs de La France Mutualiste. Dans le rapport, ces actifs sont dénommés « actifs cotés ».

La partie immobilière (17 %) est traitée indépendamment. Pour les autres classes d'actifs, l'absence de données ESG empêche de réaliser une analyse détaillée. Le rapport couvre 93 % du total des actifs de La France Mutualiste.

Le portefeuille obligataire d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Crédit Suisse IG Euro Index (indice de référence).

Les obligations d'émetteurs publics sont analysées séparément et sont comparées à l'ensemble des pays de l'OCDE.

Le portefeuille d'actions de La France Mutualiste a été comparé à l'indice LFM (indice de référence) composé de : 50 % MSCI EMU, 30 % MSCI Europe et 20 % MSCI Monde hors Europe.

Le portefeuille d'obligations convertibles de La France Mutualiste a été comparé à *Refinitiv Convertible Index*.

Dans les analyses qui suivent, nos résultats sont présentés principalement par une agrégation des « actifs cotés » détenus (obligations, actions et convertibles) et de leurs indices. Pour plus de détails par classe d'actifs sur un indicateur, les résultats sont présentés en annexe de ce rapport.

Spécificité de l'analyse 2023

Cette année, par souci de transparence et d'homogénéité de l'information, nous avons fait le choix de calculer tous nos indicateurs via deux fournisseurs de données indépendants. Le but de cette démarche est de lisser certains points aberrants entre fournisseurs et d'accroître notre niveau de couverture. Par conséquent et dans la mesure du possible, nos indicateurs présentent conjointement les deux résultats sinon celui affichant le meilleur taux de couverture.

Après une étude approfondie des différents fournisseurs de données, nous avons sélectionné MSCI pour nous accompagner. Ce fournisseur vient compléter et challenger les données fournies par Moody's.



76%

Part des actifs concernés

1.2.3. Performance extra-financière

Notre analyse ESG débute par la note ESG globale de nos (notre portefeuille d'actifs cotés) portefeuilles et de leurs benchmarks.

Émetteurs privés :

Ce score repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (émissions carbone, adaptation aux enjeux climatiques, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, gouvernance, respect des droits humains, engagement social...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité et d'une analyse des risques susceptibles d'impacter l'émetteur ou ses parties prenantes. Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs indépendamment de leur secteur d'activité.

Concernant la dimension environnementale liée au changement climatique, les critères analysés sont :

- liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires...),
- liés à la transition énergétique :
 - Les émissions de carbone dans le processus de production (exposition de l'entreprise en fonction

du portefeuille d'activités, effort de réduction de ces émissions, effort d'amélioration de l'efficacité énergétique),

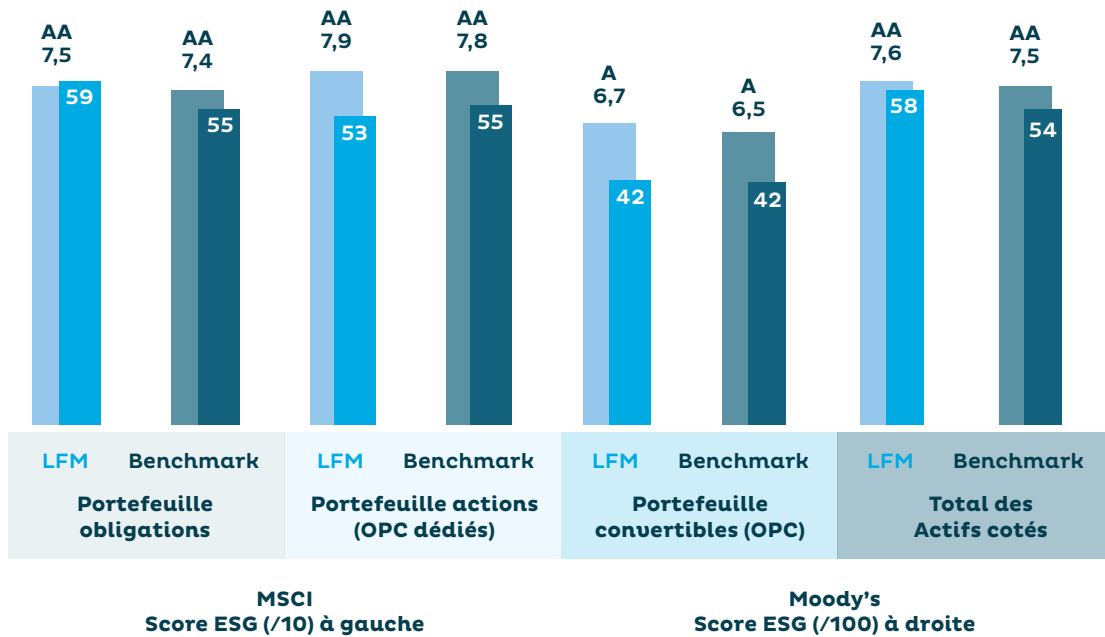
- Les émissions de carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits),
- les opportunités de développement dans les technologies dites « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse se traduit par une note attribuée à chaque émetteur.

Selon la méthodologie développée par Moody's ESG Solution, la note globale des entreprises investies est de 58 contre 54 pour l'indice de référence. Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste affiche le plus fort écart avec l'indice (+4 pts), grâce à une gestion ESG proactive. Chez MSCI, la disparité est moindre et la notation de notre portefeuille action s'améliore significativement). Pour de détails, cf. annexe 1.

SCORE ESG DES ÉMETTEURS PRIVÉS

PAR MSCI ET MOODY'S



LFM, MSCI, Bloomberg
LFM, Moody's ESG Solutions

En fonction de la performance ESG obtenue, chaque émetteur est affecté à l'une des quatre catégories ISR (Investissement Socialement Responsable) définies comme suit :

- Faible : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- Limitée : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- Robuste : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- Avancée : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

Le graphique ci-dessous présentent cette répartition par Moody's :

SCORE ESG DÉTAILLÉ

ÉMETTEURS PRIVÉS

TOTAL DES ACTIFS COTÉS :



BENCHMARK :



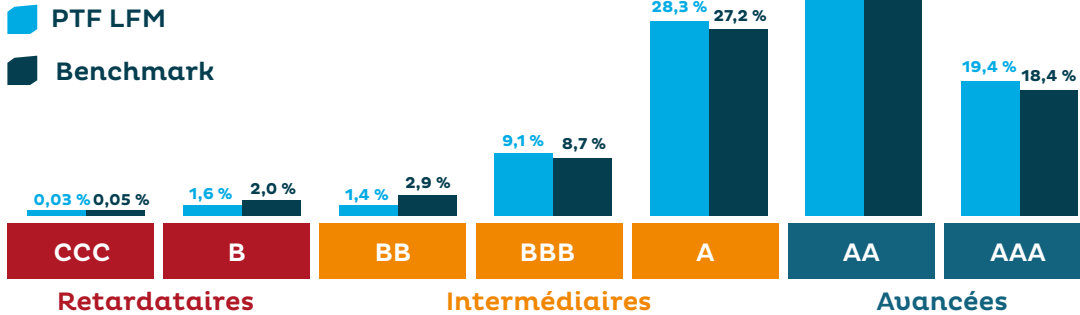
LFM, Moody's ESG Solutions

Les émetteurs sont catégorisés en fonction de leur score ESG. Seulement 2% de nos actifs sont présents dans la catégorie ISR Faible et 51% sont présents dans la catégorie ISR Avancée. Les 2% en catégorie faible proviennent essentiellement des convertibles (OPCVM ouverts).

Le graphique ci-dessous présente cette répartition par MSCI :

En effet, ils représentent 12% au sein du portefeuille de cette classe d'actif. En ce qui concerne les obligations, l'émetteur présent est Berkshire Hathaway. Nous suivons de près ce dernier, afin de le céder si une opportunité de marché se présente.

RÉPARTITION DES NOTATIONS ESG



LFM, MSCI, Bloomberg

En comparaison à Moody's, MSCI propose une approche plus conservatrice dans sa notation et sa catégorisation des sociétés. Moins de 2% de nos actifs sont présents dans la catégorie Retardataires et 60% sont présents dans la catégorie Avancée. Les 2% des retardataires proviennent d'émetteurs notés CCC, et qui sont représentés uniquement par des sous-jacents du portefeuille d'actions. Pour ce qui est du groupe B, le principal émetteur est Volkswagen, et d'autres groupes comme Meta ou Dassault.

60 %

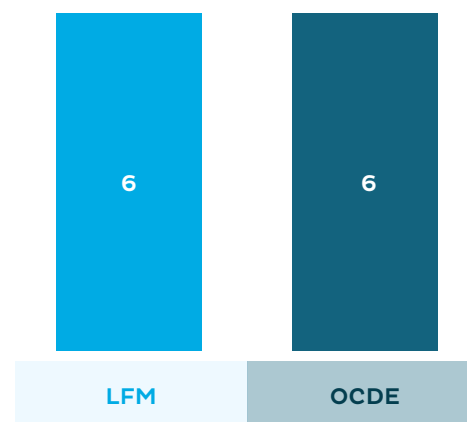
sont présents dans la catégorie Avancée

Émetteurs publics :

Concernant les émetteurs publics, la méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque État pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur leur évolution relative. Le référentiel de chaque État, constituant sa note, se base sur ses ressources naturelles, financières et humaines, son gouvernement, son système judiciaire, son environnement économique et bien d'autres autres critères. Ils traitent notamment des sujets suivants : énergie et carbone, eau et biodiversité, filières vertes, rejets toxiques, emploi, équité sociale, éducation, santé, respect des citoyens, indépendance et stabilité, qualité de la gestion, éthique... Cette analyse se traduit par une notation de chaque État.

La note ESG des émetteurs publics en portefeuille est en ligne avec la note globale des pays de l'OCDE.

NOTE ESG ÉMETTEURS PUBLICS



LFM, MSCI, Bloomberg



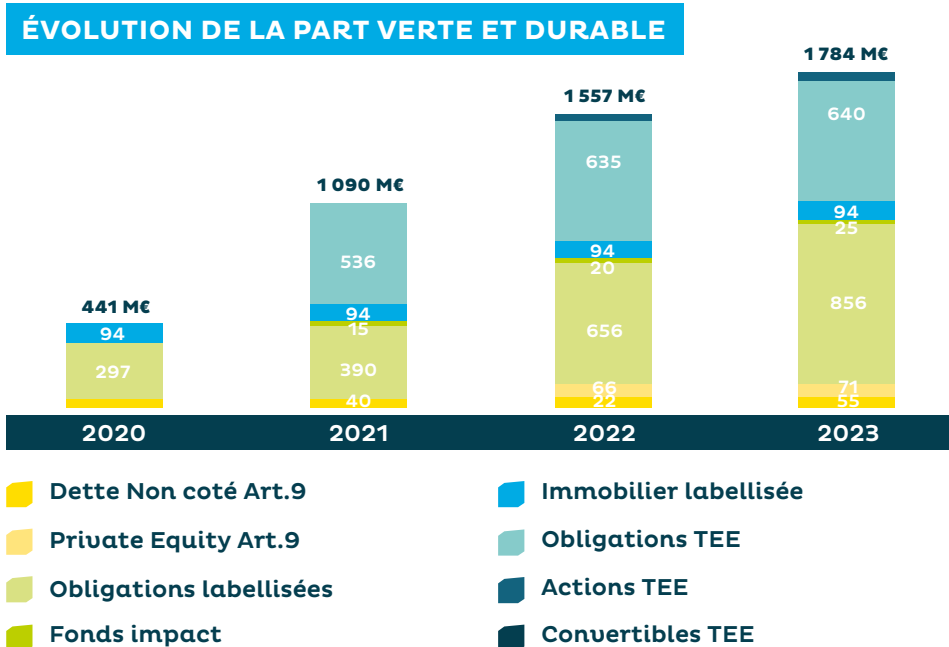
100 %
Part des actifs
concernés

1.2.4. Part verte des encours

L'encours « vert » s'élève à 1,7 milliards d'euros à fin 2023. Il est majoritairement composé d'obligations. Au cours de l'année 2023, 53% des achats obligataires ont été réalisés en obligations labellisées durables : vertes, sociales ou biodiversité.

53 %

des achats obligataires ont été réalisés en obligations labellisées durables

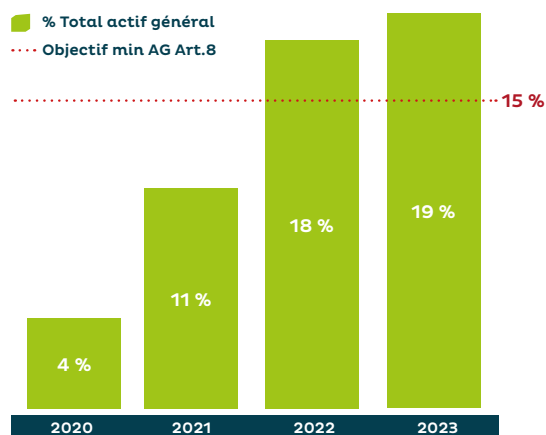


LFM, Bloomberg

La France Mutualiste s'engage à **investir à minima 15% de ses actifs dans des actifs durables**. Ces actifs comprennent :

- Les obligations labellisées vertes, sociales, durables ou avec des objectifs ESG (Entreprises ou États) ;
- Les investissements dans des sociétés alignées à la taxonomie européenne (capex alignés à la taxonomie >50%) ;
- Les actifs immobiliers bénéficiant d'un label environnemental ;
- Les fonds classés article 9 au sens du règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

ÉVOLUTION DE LA PART VERTE ET DURABLE



LFM, MSCI, Bloomberg



En 2023, La France Mutualiste a souscrit au Blue Bond for Marine Conservation des Galápagos (20 millions d'euros). Cette obligation a reçu 6 prix, dont le Sustainable Bond of the Year et le Impact project/investment of the year. Cette obligation soutient le désendettement de l'Équateur tout en œuvrant pour la préservation de la faune marine des îles Galápagos, à l'origine d'un des écosystèmes marins les plus riches au monde et classées au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette opération permet une extension de la réserve marine avec contrôle, suivi et surveillance accrue, sensibilisation des pêcheurs et gestion d'une pêche durable, développement des recherches scientifiques,

éducation environnementale de la communauté locale et développement de l'éco tourisme. Cette opération devrait permettre de créer un corridor international de protection marine, en lien direct avec les zones protégées du Costa Rica. Cette opération est un très bel exemple de synergie de la finance durable.

Parmi les obligations vertes souscrites en 2023, notons celle émise par Acciona Energia, l'électricien en énergies renouvelables espagnol. Cette obligation, d'une taille totale de 500 millions d'euros, contribue au financement d'installations d'énergie renouvelable de plusieurs catégories (éolien, solaire et bioénergies), à la construction d'infrastructures bas carbone (ferroviaire) et à la mise en place d'infrastructure de traitement de l'eau ou des déchets.

Lors de l'émission d'une obligation verte, sociale, durable ou bleue, La France Mutualiste porte une attention toute particulière aux projets sous-jacents financés.

La France Mutualiste a pour objectif de continuer sur cette tendance pour son portefeuille obligataire en atteignant 1 milliard d'euros d'obligations labellisées durables d'ici 2025, et d'accroître les parts vertes en provenance des autres classes d'actifs. La France Mutualiste est en bonne voie pour dépasser son objectif 2025, avec 856M d'obligations labellisées durables en portefeuille à fin 2023.

Code ISIN des obligations ci-dessus : XS2626346048 et XS2610209129.

1.2.5. Alignement des encours avec les ODD

Nous avons cartographié l'alignement des sociétés investies avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD).

Nous présentons ici les alignements strictement positifs et totalement alignés avec chaque ODD. Le taux de couverture est élevé (96 %).

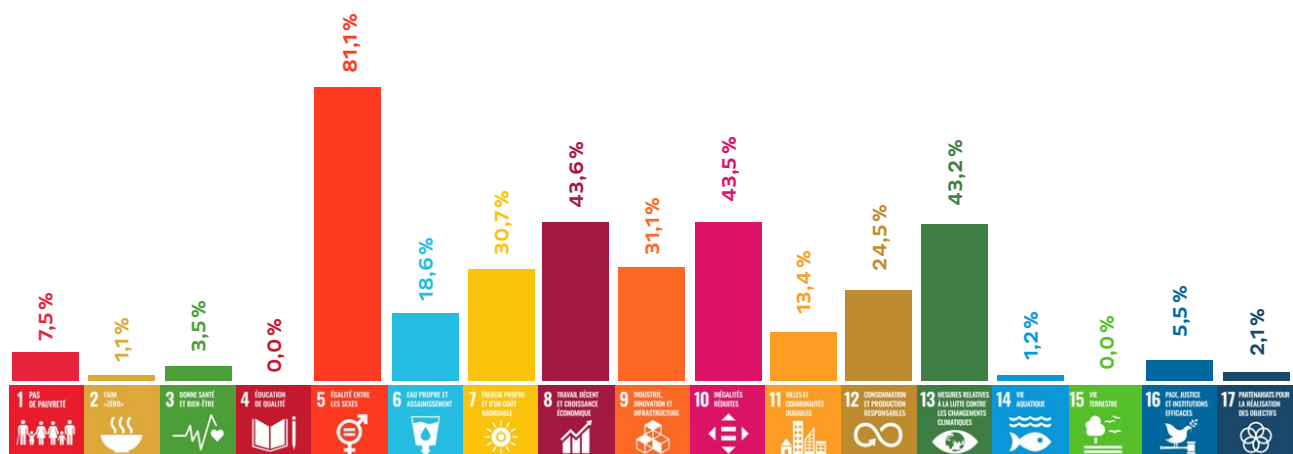
Les sociétés sont majoritairement alignées avec l'ODD 5 (égalité entre les sexes), plus de 80 %. Ensuite, près de la moitié des sociétés est alignée avec l'ODD 8 (accès à des emplois décents), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD 13 (lutte contre le changement climatique).

Seulement un tiers est aligné avec l'ODD 7 (recours aux énergies renouvelables), l'ODD 9 (innovation et infrastructures) ou l'ODD 12 (consommation responsable).

Certains ODD, comme les ODD de 1 à 3 ou de 14 à 17 sont très peu représentés ou pris en compte dans les business modèles des entreprises.

Nous surveillons de près ces indicateurs et nous nous efforçons d'améliorer la représentabilité de ces ODD dans nos portefeuilles.

PART DES INVESTISSEMENTS STRICTEMENT ALIGNÉS SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LFM, MSCI, Bloomberg



100 %
Part des actifs
concernés

1.2.6. Politique d'investissement responsable

La politique ESG présentée ci-dessous est la politique validée fin 2022 et appliquée durant 2023.

Détail de la politique ESG en cours en 2023 :

Portefeuille obligataire et OPC dédiés actions

La politique d'investissement ESG de La France Mutualiste s'articule autour de plusieurs principes.

Une politique d'exclusions sectorielles :

- Pas de chiffre d'affaires lié aux mines antipersonnel (conformément à la convention d'Ottawa)
- Pas de chiffre d'affaires lié aux armes à sous munitions (conformément à la convention d'Oslo)
- Pas d'acteurs liés à la pornographie (plus de 1% de son chiffre d'affaires)
- Pas de tabac (plus de 1% de son chiffre d'affaires)
- Pas d'extraction de charbon (plus de 5 % de son chiffre d'affaires)

Des objectifs d'investissements à impact positif pour les différentes classes d'actifs :

- Un objectif de 25 % d'engagements dans des fonds classés SFDR Article 9 pour les classes d'actifs Private Equity et Dette Privée d'ici 2025
- Un objectif de 95 % d'engagements dans des fonds classés SFDR Article 8 ou 9 pour les classes d'actifs Private Equity et Dette Privée d'ici 2025
- Un objectif de 75 % d'engagements dans des fonds en lien avec les thématiques d'investissements responsables identifiées par La France Mutualiste d'ici 2025
- Un objectif de 100 % des fonds dédiés actions classés SFDR Article 8 d'ici 2025
- Un objectif de 20 % des fonds dédiés actions classés SFDR Article 9 d'ici 2025
- Un objectif de 33 % des nouveaux investissements obligataires réalisés sur des obligations vertes, des obligations sociales, ou des obligations liées au Développement Durable d'ici 2025
- Un objectif d'un milliard d'euros d'obligations labellisées vertes, sociales ou liées au Développement Durable en portefeuille d'ici 2025

POLITIQUE CLIMAT

Conformément à la Loi Energie Climat, la politique climat de La France Mutualiste vise à aligner le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste aux Accords de Paris – dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel – et à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport au niveau préindustriel.

L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5°C d'ici 2030.

Cette politique se décline opérationnellement de la manière suivante :

- Les émissions de GES des investissements de la France Mutualiste doivent être mesurées et publiées
- La hausse de température implicite induite par le portefeuille d'investissements de La France Mutualiste doit être calculée et publiée

- Ces indicateurs sont calculés à l'aide de données fournies par Moody's
- Une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2°C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 1,5°C au 31/12/2030.
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des 33 % des moins bonnes sociétés des secteurs à enjeux climatiques (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment)
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7°C en 2023 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 2°C en 2030
- Une politique d'exclusion progressive du charbon et des hydrocarbures

POLITIQUE CHARBON

L'objectif de La France Mutualiste est d'exclure entièrement de ses portefeuilles (actifs détenus en direct et fonds dédiés) les investissements dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, d'ici 2030.

Pour ce faire, La France Mutualiste utilise les données de la Global Coal Exit List compilées par Urgewald et s'interdit tout nouvel investissement dans des entreprises présentes sur le secteur du charbon (hors obligations vertes et

investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergie renouvelable). Par ailleurs, la Direction des investissements se fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil couperet sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25% en 2023 à 0% en 2030 (avec une durée d'un an en cas de dépassement de seuil pour sortir des titres).

POLITIQUE PETROLE ET GAZ

En plus des contraintes liées à la politique climat, la politique de désengagement progressif du pétrole et du gaz de La France Mutualiste, en cohérence avec les objectifs d'alignement à la stratégie nationale bas carbone, s'articule autour de plusieurs aspects.

D'abord, une limitation à 20% de production issue d'énergies fossiles pour les investissements dans le secteur utilities (électricité, gaz, eau). En complément, les modes de production bas carbone seront privilégiés afin d'être prépondérant dans le mix énergétique de l'émetteur.

Ensuite, le secteur « énergie » (pétrole) sera limité à 5% des investissements de La France Mutualiste.

Par ailleurs, La France Mutualiste a pour objectif l'exclusion des moins bons émetteurs du secteur, classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (CAPEX) considérée comme en dépassement par rapport au scénario Net Zéro de l'AIE : exclusion des 66% des moins bons émetteurs pour les nouveaux investissements et des 33% des moins bons émetteurs pour le portefeuille en stock d'ici 2025*.

Enfin, La France Mutualiste a déterminé une politique d'exclusion progressive des émetteurs actifs dans les hydrocarbures non conventionnels. Sont considérés comme des hydrocarbures non conventionnels les pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique (gaz et pétrole « de schiste »), les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd (API < 15°C), les hydrocarbures issus de forages ultra-profonds (>1500m), et les hydrocarbures issus de forages en zone Arctique. L'implication des émetteurs dans les hydrocarbures non conventionnels sera évaluée au regard de la Global Oil and Gas Exit List d'Urgewald. La France Mutualiste vise une exclusion totale des hydrocarbures non conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de la production) évoluant de 30% en 2023 à 5% en 2030.

En dehors des limites et exclusions, le choix de chaque investissement fait l'objet d'une analyse ESG. Pour chaque nouvelle opportunité, une approche Best-in-class est retenue, c'est-à-dire privilégier les entreprises les mieux notées du point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche est d'autant plus importante pour les secteurs d'activité émissifs que nous devons accompagner dans leur transition énergétique.

LES UC DE LA FRANCE MUTUALISTE

1/3 de la collecte a été réalisée dans des UC article 9

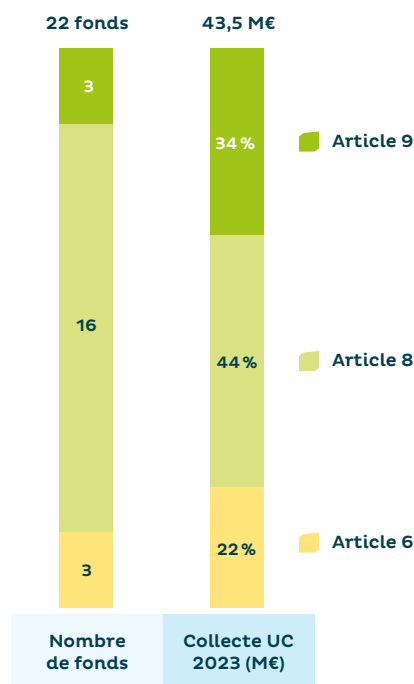
Concernant le choix de ses UC, La France Mutualiste privilégie les articles 8 et 9. Près du ¾ des fonds proposés promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En 2023, 1/3 de la collecte a été réalisée dans des UC article 9.

Présentation des UC de La France Mutualiste et la répartition de la collecte en 2023 :

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2023

DES UNITÉS DE COMPTE DE LA FRANCE MUTUALISTE

SELON LA CLASSIFICATION SFDR



LFM

Pour plus de détails cf. annexe 2

Portefeuille de fonds Non Cotés

Tout comme les investissements en actifs cotés, La France Mutualiste intègre l'ESG dans la gestion de son portefeuille d'actifs non cotés.

L'investissement sur ces classes d'actifs se faisant exclusivement via des fonds, l'intégration de critères ESG s'effectue dans le cadre de la sélection de ces derniers. Pour plus de détails, cf. annexe 3.

Depuis la mise en application de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), La France Mutualiste choisit de n'investir que dans des fonds respectant les articles 8 ou 9 de cette réglementation. Les fonds lancés avant que la réglementation n'entre en vigueur sont par défaut classés article 6 SFDR. La France Mutualiste restera investie dans ces fonds, et continuera le dialogue avec les gérants en matière d'intégration ESG.

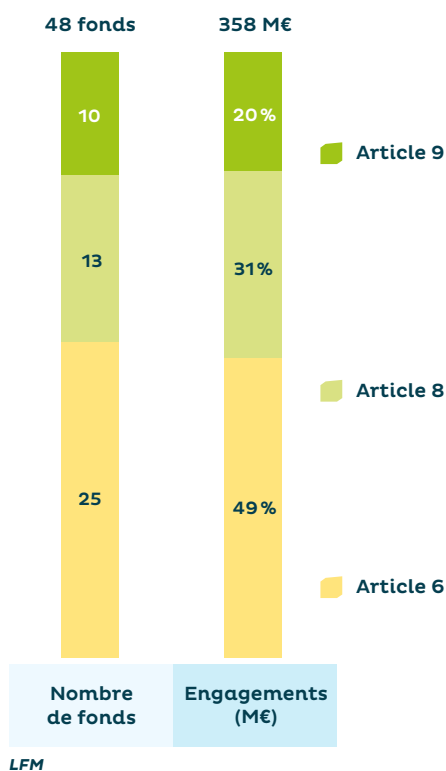
Répartition des fonds de Capital Investissement et de Dette Privée par article SFDR :

PART DES ENGAGEMENTS

EN CAPITAL INVESTISSEMENT

SELON LA CLASSIFICATION SFDR

OPCVM non cotés

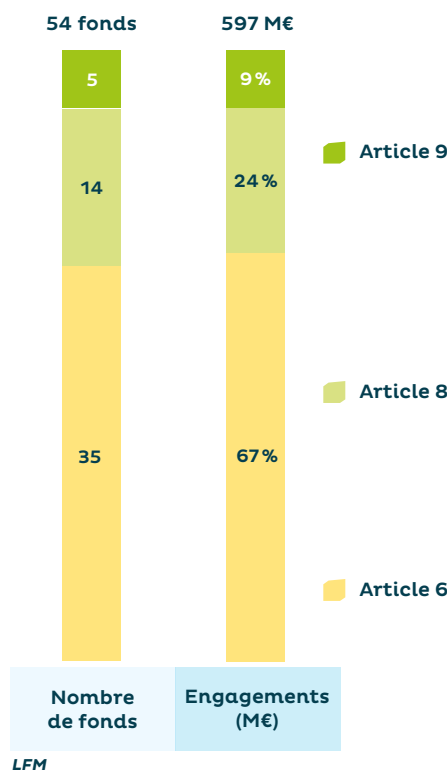


PART DES ENGAGEMENTS

DETTES PRIVÉES

SELON LA CLASSIFICATION SFDR

OPCVM non cotés



Lors de l'analyse d'une opportunité d'investissement dans un nouveau fonds, nous évaluons la capacité d'intégrer l'ESG à l'échelle du fonds ainsi qu'au niveau de la société de gestion. À ce titre, lors de la phase de Due Diligence, plusieurs points sont analysés, par exemple :

- À l'échelle du fonds : existe-t-il une stratégie ESG claire qui sera appliquée dans les sociétés du portefeuille, comment cette stratégie est-elle mise en œuvre, quels indicateurs sont utilisés, une Due Diligence ESG est-elle faite avant l'investissement, si oui par qui, une trajectoire de réduction des émissions de GES ou des déchets existe-t-elle, les objectifs ESG sont-ils pris en compte dans le management package...
- À l'échelle de la société de gestion : est-elle signataire des UNPRI et/ou d'autres chartes et labels ESG, comment s'articule la mise en place d'objectifs ESG et leur suivi au sein de l'équipe, existe-t-il une équipe ESG dédiée, un Comité ESG existe-t-il, les critères ESG peuvent-ils amener à rejeter une opportunité d'investissement, le carried-interest comprend-il l'atteinte d'objectifs ESG dans le cas d'un fonds à impact ou Article 9 SFDR, la société a-t-elle mise en place des initiatives afin de favoriser et promouvoir les bonnes pratiques ESG...

Fonds de Capital Investissement (Private Equity) :

Sur la base de l'analyse de l'opportunité d'investissement, le Comité de Sélection des Investissements en Non-Coté (composé de la Directrice Générale, du Directeur Technique Financier et RSE, du Directeur du Patrimoine, ainsi que le responsable des gestions actions) décide ensuite d'investir ou non. Nous favorisons les fonds les plus en avance et les plus vertueux en terme ESG : ceux dont la politique ESG nous paraît la plus claire et la plus susceptible d'être mise en œuvre et favorable au développement des sociétés investies ainsi qu'à la société en générale.

Depuis 2018 et nos premiers investissements dans des fonds de Private Equity, nous avons pris des engagements dans des fonds ayant une volonté de faire progresser les sociétés investies sur les sujets ESG notamment en investissant dans des fonds à Impact.

Parmi ceux-ci, nous avons pris un engagement dans le fonds Argos Climate Action Fund géré par Argos Wityu. Ce fonds a pour objectif de décarboner l'activité de PME européennes de tous secteurs d'activité. Sa philosophie d'investissement consiste à soutenir l'effort de décarbonation de tous les pans de l'économie et pas seulement d'investir dans des sociétés de « l'économie verte ».

Ce fonds, lancé en 2023, a réalisé un premier investissement dans la société italienne Bracchi, offrant des services de transport et logistique. Le fonds va soutenir la société dans son objectif de réduire ses émissions de CO₂ de 50 % d'ici 5 ans. Pour ce faire, la société a notamment démarré une transition de son parc de camions vers des biocarburants moins émetteurs en gaz à effet de serre (-80 %). À terme, Bracchi espère devenir un leader européen du transport et de la logistique écoresponsable.

Société italienne Bracchi



Il en va de même de nos investissements en infrastructures, nous investissons de plus en plus dans des fonds finançant la transition énergétique qui regroupent des projets d'infrastructures liés aux énergies renouvelables, à l'électrification des usages et à l'efficacité énergétique.

Parmi ces investissements, nous pouvons citer les fonds INFRAGREEN IV & INFRAGREEN V gérés par RGREEN INVEST dans lesquels La France Mutualiste a investi 20M€. Ces fonds investissent dans des infrastructures européennes de la transition énergétique qui visent à réduire les émissions de CO₂ et à atténuer le changement climatique.

À titre d'exemple, INFRAGREEN V a investi dans la société française Swish. Société spécialisée dans la mise en place et la gestion de bornes de recharge pour véhicules électrique pour les entreprises. Elle a déjà construit et mis en service près de 600 points de recharge dans des parkings d'entreprises ou des lieux de destinations et d'intérêts. Elle ambitionne de construire plus de 80 000 points de recharges d'ici 2030.

Borne de recharge, photo fournie par la société Swish



Fonds de Dettes Privées

Pareillement, sur la partie dette privée, nous avons dès 2016, intégré la dimension RSE à nos prises d'engagement en sélectionnant des fonds avec une forte considération des critères ESG. Durant les dernières années, optant pour une forte volonté de développement durable et en ligne avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et les objectifs de taxonomie européennes, nous avons centré nos engagements sur des fonds inscrits à minima en article 8 SFDR.

Géré par Céréa Capital (engagement pris 15 M€), le fonds Céréa dette III est un bon exemple. Classifié en article 8 SFDR, il a pour objectif d'investir principalement dans des activités de la chaîne de valeur agroalimentaire ou secteurs adjacents tout en prenant des initiatives pour préserver l'environnement.

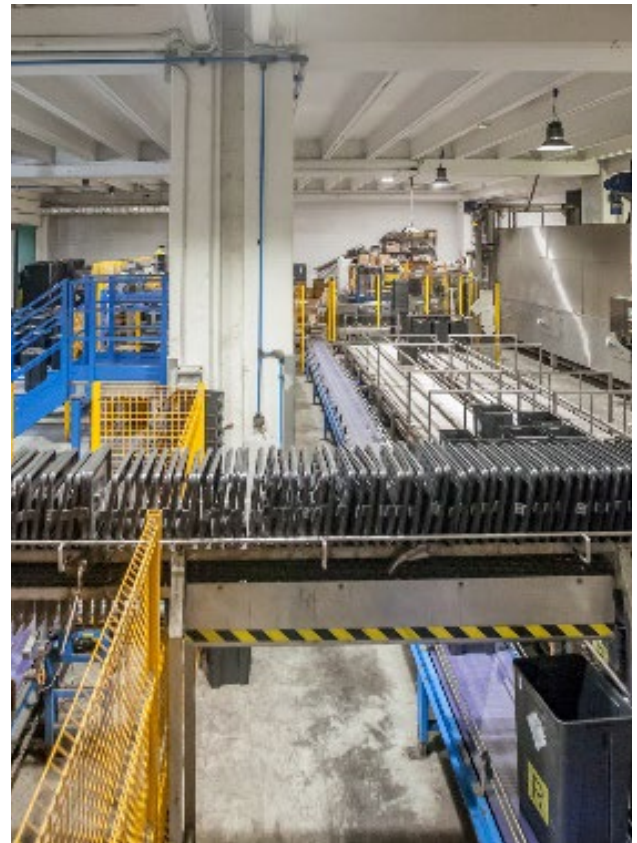
Concrètement, ce fonds investit par exemple dans le groupe Olmix, un spécialiste français des biotechnologies marines et de la chimie verte, produisant des solutions pour les marchés de la nutrition et la santé animale (Animal Care) et de la nutrition et la santé des cultures et des espaces verts (Plant Care) à partir d'algues et d'autres matières premières naturelles.

Photos fournies par le groupe Olmix



Sur le segment de la dette infrastructure, nous ne sélectionnons que des fonds au moins classés article 8 SFDR et avec un fort biais énergie renouvelable et transition énergétique, et une volonté de développement durable. Citons pour l'exemple, le fonds Schrodgers Capital Junior Infrastructure Debt Europe III de Schrodgers. Il a accordé à Eco Eridania un financement de 44 M€ pour augmenter sa capacité de traitement des déchets. Il faut noter que la société italienne est une société de gestion intégrée des déchets sanitaires et industriels, fondée en 1988 par l'entrepreneur Andrea Giustini. La société propose des services intégrés de collecte, de transport, de traitement et d'élimination des déchets dans toute l'Italie, avec 17 usines, environ 1 400 employés et environ 1 100 véhicules.

Photo fournie par Eco Eridania



En février 2024, Eco Eridania a réalisé une nouvelle acquisition : une participation de 75 % dans Go Green, une entreprise italienne active dans le transport et l'élimination des déchets solides et liquides ainsi que dans la réhabilitation environnementale.

2.

Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

La France Mutualiste se structure d'année en année afin de fournir une analyse ESG de plus en plus poussée.

Notre gestion d'actifs s'appuie sur une équipe (analystes et gérants) formée et diplômée à l'ESG, via le CESGA (Certified ESG Analyst). Le CESGA est la plus ancienne certification qui a pour objectif de développer et de certifier les compétences en analyse extra-financière des professionnels de l'analyse financière. Le poids moyen des ETP qui participent à la prise en compte des critères ESG est de 4, soit 66% des ETP moyens de la Direction des Investissements et Trésorerie. Les ressources financières de l'équipe, dédiées à l'ESG, sont de 172 000 euros au 31 décembre 2023.

La Direction du Patrimoine Immobilier participe massivement à réduire notre impact environnemental et à l'amélioration énergétique de notre patrimoine. Le poids moyen des ETP qui participent à la prise en compte des critères ESG est de 9, soit 75% des ETP moyens de la gestion technique immobilière. En 2023, 10% des travaux de rénovation ont été alloués à des travaux RSE, soit 1,04 M€.

L'intégralité des moyens financiers dédiés à l'ESG en 2023 représentent 0,00014% des actifs de La France mutualiste.

La France Mutualiste s'appuie sur plusieurs fournisseurs de données ESG pour la construction de ce rapport : la plateforme Moody's ESG Solution et MSCI sont les principales sources des données. Elles sont complétées par des données de Bloomberg et de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie). Les données relatives aux énergies fossiles, notamment le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels sont fournies par l'ONG Urgewald.

Urgewald est une organisation non-gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. Cette ONG est une référence et est largement utilisée pour l'analyse et la mise en œuvre de politiques d'exclusion des acteurs financiers.

La méthodologie retenue est celle mise en œuvre par une grande partie de la place financière, complétée de celles proposées par Moody's ESG Solution et MSCI.

Prestataires	Données fournies
MSCI	<ul style="list-style-type: none"> • Notation ESG des émetteurs • Données Carbone • Données d'Alignement de Température • Données sur les Controverses • Données sur les États • Données réglementaires SFDR et Taxonomie • Données sur la Biodiversité • Données sur la Gestion des Risques Physiques et de Transition Énergétique
Moody's ESG Solution	<ul style="list-style-type: none"> • Notation ESG des émetteurs • Données Carbone • Données d'Alignement de Température • Données sur les Controverses • Données réglementaires SFDR et Taxonomie • Données sur la Biodiversité • Données sur la Gestion des Risques Physiques et de Transition Énergétique
Urgewald (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> • Global Coal Exist List (GLEL) • Global Oil & Gas Exist List (COGEL)
AIE	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur les États
Bloomberg	<ul style="list-style-type: none"> • Données financières



3.



Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

La France Mutualiste est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose au 31 décembre 2023 de 18 Administrateurs. Ils sont élus par l'Assemblée Générale.

À la fin d'année 2023, 50% des administrateurs sont des femmes (9 sur 18). L'âge moyen du conseil est de 66 ans.

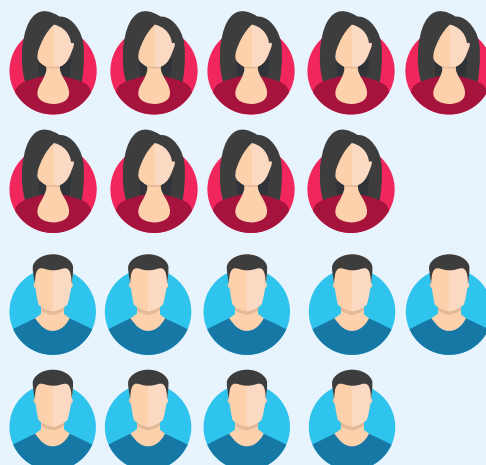
Les membres du comité de Direction et les administrateurs consolident leur maîtrise des enjeux extra-financiers grâce aux remontés régulières d'informations législatives, réglementaires et sur l'état de nos actifs par l'équipe de gestion lors des comités d'investissement. Le Conseil d'Administration a également suivi une formation dédiée à l'ESG. L'effort de formation sera poursuivi en 2024.

Les collaborateurs sont également impliqués dans l'ESG via les points 3 et 4 de l'accord d'intéressement 2022/2024, cela représente respectivement 1,2% de la masse salariale pour la RSE et 1,1% de la masse salariale pour la performance sociale. Ces critères d'intéressement sont de l'ordre environnemental et social, avec pour exemple le taux de réduction de l'empreinte carbone de nos investissements gérés en direct (obligations).

Les réflexions stratégiques sur l'ESG pour les actifs de La France Mutualiste sont menées conjointement avec la Direction Générale et la Direction financière et RSE. Elles sont ensuite exposées et validées par le conseil d'administration avant une application à la gestion.

50 %

des administrateurs
sont des femmes (9 sur 18)





4.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La France Mutualiste délègue la gestion « action » de son portefeuille d'investissements à des sociétés de gestion via des OPC dédiés. Sept fonds dédiés sont gérés par six sociétés différentes.

Ces sociétés appliquent leur stratégie d'engagement en lien avec notre politique d'investissement. La politique de vote de ces sociétés prévaut sur nos ambitions, toutefois une discussion avec les gérants des fonds dédiés est ouverte.

À l'avenir, La France Mutualiste souhaite engager des discussions en direct avec les sociétés dans lesquelles elle investit. De nombreuses sociétés, acteurs majeurs de notre économie nationale ou européenne, occupent une place importante de nos portefeuilles et le dialogue avec ces émetteurs est nécessaire au succès des engagements environnementaux et sociaux engagés par notre mutuelle.





5.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles



5.1. Alignement à la taxonomie

La taxonomie européenne permet d'établir un système de classification homogène et comparable des activités durables. La taxonomie liste à ce jour un peu plus de 100 activités représentant plus de 93% des émissions de gaz à effet de serre.

Les six objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Protection et utilisation durable des ressources aquatiques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le premier champ d'application de cette classification porte sur deux types de contributions environnementales positives (atténuation et adaptation au changement climatique). Les activités répondant à ces deux critères sont dites éligibles à la taxonomie européenne. Nous avons fait le choix de présenter ces données avec MSCI, le fournisseur de données le plus conservateur sur le sujet. Elles sont présentées ci-dessous en part des capex des sociétés. Fin 2023, 25% des actifs cotés détenus en portefeuille sont susceptibles d'apporter une contribution environnementale positive et sont donc éligibles. Une large part des données non-disponibles provient de sociétés non-européennes. L'autre part provient du secteur bancaire où le taux de couverture est très faible. En conséquence, cette même donnée rapportée au portefeuille d'obligations d'entreprises (gestion en direct) est de 43%.

Dans un second temps, une activité est dite alignée avec la taxonomie européenne, lorsque celle-ci contribue substantiellement à au moins un des 6 objectifs environnementaux, ne cause pas de préjudice important

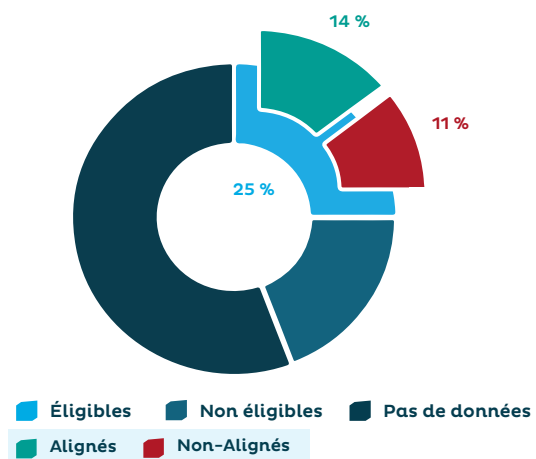
14 %

des actifs cotés sont alignés avec la taxonomie européenne

à aucun des 5 autres, et respecte les garanties minimales de respect des droits de l'homme, régies par les principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT. À fin 2023, 14% des actifs cotés sont alignés avec la taxonomie européenne, contre 9% pour l'indice. Cette même donnée rapportée au portefeuille d'obligations d'entreprise est de 26% contre 16% pour son comparable boursier. Pour plus de détails, cf. annexe 4 et 5.

ALIGNEMENT DES CAPEX

À LA TAXONOMIE



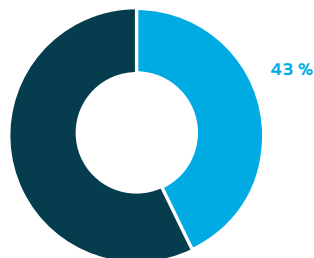
LFM, MSCI, Bloomberg

Données relatives au portefeuille d'obligations d'entreprise :

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

D'ENTREPRISES, PART D'ÉLIGIBILITÉ

DES CAPEX À LA TAXONOMIE

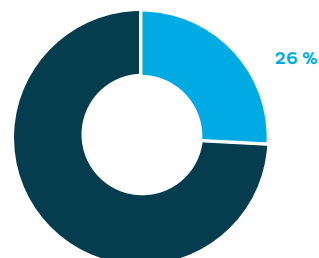


■ Éligibles à la Taxonomie ■ Non éligibles à la Taxonomie
LFM, MSCI, Bloomberg

PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

D'ENTREPRISES, PART D'ALIGNEMENT

DES CAPEX À LA TAXONOMIE



■ Alignés à la Taxonomie ■ Non alignés à la Taxonomie
LFM, MSCI, Bloomberg

Dans notre portefeuille d'obligations, près de la moitié des investissements sont éligibles à la taxonomie et plus d'un quart des sociétés alignées à la taxonomie. Certaines de nos obligations sont 100% alignées à la taxonomie. Afin de continuer à financer la transition énergétique, nous privilégions ce type d'investissements obligataires.

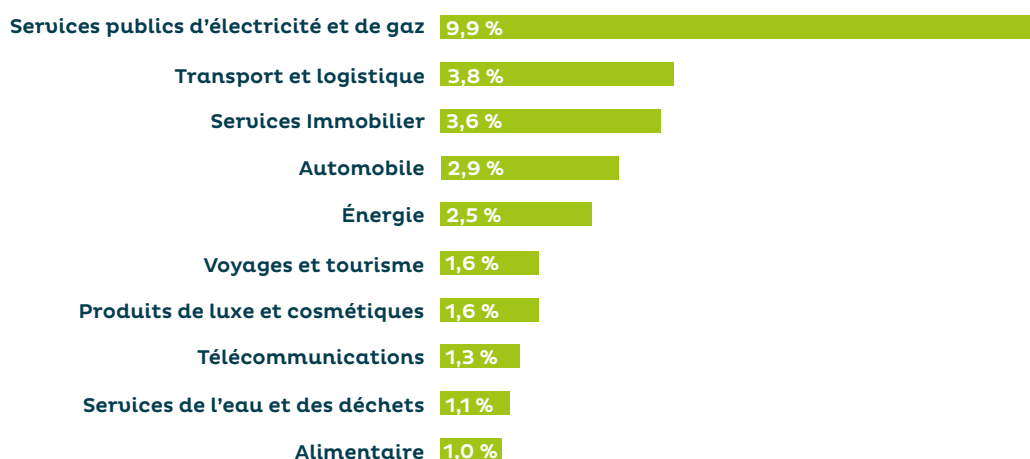
Plus de 1/4

des sociétés du portefeuille obligataire sont alignées à la taxonomie

La répartition sectorielle des activités alignées à la taxonomie est la suivante :

TOP 10 DES SECTEURS ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

(en % du total des actifs)



LFM, MSCI, Bloomberg

Le secteur des services aux collectivités est le premier secteur aligné, il se compose notamment d'entreprises surpondérées en portefeuille obligataire, telles que EDF, ENEL, ELIA Group, EDP Renouaveis et Iberdrola. Ensuite, viennent conjointement les secteurs du transport et de l'immobilier avec des entreprises comme Couvivo, Klepierre ou Unibail-Rodamco.



76%

Part des actifs concernés

5.2. Combustibles fossiles – SFDR

5.2.1. Part des encours impliqués

Au sens de la réglementation SFDR, et des données MSCI, construites en ligne avec les recommandations, nos actifs cotés impliqués de près ou de loin dans les combustibles fossiles représentent 10,7% du total analysé.

Les premiers secteurs contributeurs à cet indicateur sont les services aux collectivités et les producteurs de pétrole et gaz. Ces deux secteurs représentent plus de trois quart (3/4) des implications des entreprises exposées aux activités liées aux combustibles fossiles sur le total, et ce, pour chaque classe d'actif. À fin 2023, dans nos portefeuilles, les combustibles fossiles contribuaient en

moyenne pour 10,5% du chiffre d'affaires des sociétés impliquées, contre 11,4% dans le benchmark.

Nous avons, durant l'année 2023, pris la décision de désinvestir massivement des positions sur les pétrolières. Nous avons, par exemple, réduit notre position sur TotalEnergies de 55%, passant en nominal de 88 millions d'euros à 40 millions d'euros.

Pour plus de détails sur le mix énergétique des services aux collectivités et de l'énergie, voir la section 6.3.3 Mix énergétique des électriciens.

Secteurs	Part Obligataire		Part Actions (OPC dédiés)		Part Convertibles (OPC)		Total des Actifs Cotés	
	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %	Montant (en M€)	Poids %
Service aux collectivités	354,2	7,7%	34,5	2,8%	2,7	2,1%	281,4	6,6%
Énergie	134,3	2,9%	52,5	4,3%	2,7	2,1%	114,8	3,2%
Services et Biens Industriels	27,0	0,6%	7,1	0,6%	3,7	2,9%	22,4	0,6%
Banques Diversifiées	10,2	0,2%	0,6	0,1%	0,0	0,0%	8,0	0,2%
Commerce et Distribution	0,0	0,0%	1,5	0,1%	0,0	0,0%	0,3	0,0%
Industrie Alimentaire	0,0	0,0%	3,1	0,3%	0,0	0,0%	0,6	0,1%
Transports et Construction	0,0	0,0%	2,7	0,2%	0,2	0,2%	0,6	0,0%
Communication	0,0	0,0%	0,2	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Autres	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Total	526	11,4 %	102	8,4 %	9	7,3 %	428	10,7 %

LFM, MSCI, Bloomberg



76%

Part des actifs concernés

5.2.2. Intensité énergétique des secteurs à fort impact climatique

L'intensité énergétique de ces secteurs à fort impact climatique détermine la consommation en énergie, exprimée en GWh pour un million d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises concernées. Les actifs

La France Mutualiste analysés affichent une intensité plus élevée que leur benchmark dû à une pondération plus importante du secteur des services aux collectivités, fondamentalement le plus intense.

Intensité de Consommation Énergétique pour les secteurs à fort impact	Part Obligataire		Part Actions (OPC dédiés)		Part Convertibles (OPC)		Total des Actifs Cotés	
	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)	Taux de couverture	Intensité (GWh par M€)
La France Mutualiste	89 %	0,50	87 %	0,67	65 %	1,55	88 %	0,55
Benchmark	84 %	0,58	91 %	0,56	61 %	9,20	85 %	0,87

LFM, MSCI, Bloomberg

La part des secteurs à fort impact climatique représente 77% de l'intensité énergétique. Notre intensité à 0,55 Gwh par million d'euros de chiffre d'affaires est inférieure à celle

du benchmark (0,87 GWh par M€ CA), tout en affichant des disparités marquées entre les classes d'actifs actions et convertibles.



6.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

6.1. Objectif d'alignement de La France Mutualiste

La France Mutualiste a pour objectif de réduire, d'année en année, entre 2 % et 5 % l'empreinte carbone du portefeuille géré en direct afin de rester en ligne avec les objectifs de réduction du réchauffement climatique de 2°C à l'objectif 2050.

Nos investissements en obligations, actions et notre patrimoine immobilier sont couverts par l'objectif de GES (quantité d'émissions t.eqCO₂) et d'alignement de température.

Nous disposons d'un bon suivi de l'objectif de GES qui couvre 8,5 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 93 % des actifs totaux de La France Mutualiste.

L'objectif d'alignement de température des activités, couvre chez MSCI une très large partie de nos actifs cotés (90 %). Cette donnée nous permet d'analyser 5,4 milliards d'euros (en valeur de marché) ou 59 % des actifs totaux de La France Mutualiste.

6.2. Situation actuelle

6.2.1. Empreinte carbone – LEC29 & SFDR

Émetteurs privés

L'empreinte carbone du portefeuille d'investissements est l'indicateur majeur suivi par La France Mutualiste afin d'évaluer l'adaptation et l'adaptabilité des entreprises en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans lesquelles nous investissons.

Les données suivantes représentent les émissions « embarquées » par le portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent*. Le CO₂ équivalent est une unité de mesure utilisée pour comparer les émissions de gaz à effet de serre, en se fondant sur leur potentiel de réchauffement global.

Les données ci-dessous traitent des émissions induites par les entreprises, les émissions des états étant calculées différemment. Le taux de couverture de cet indicateur est relativement bon à 85 %. Les données non-disponibles sont souvent liées à des sociétés non cotées, tel que le groupe BPCE ou la SNCF.

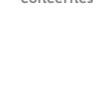
93%

Part des actifs concernés



63%

Part des actifs concernés



L'empreinte et l'intensité carbone sont calculées par l'agrégation de plusieurs sources de données. Les données climatiques des entreprises proviennent de Moody's ESG Solutions ou MSCI et les données financières proviennent de MSCI et Bloomberg. Les formules de calcul sont les suivantes :

Émissions financées :

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{EVIC}} \times \text{Emissions GES de l'émetteur}(i) \right)$$

Les émissions financées représentent la somme du montant des investissements dans chaque émetteur rapporté à la valeur de l'entreprise (EVIC) et multiplié par les émissions en tCO₂ équivalent de l'entreprise. Ceci représente la « part embarqué » des émissions par le biais de nos investissements.

Empreinte Carbone (par million d'euro investi) :

$$\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{EVIC}} \times \frac{\text{Emissions GES de l'émetteur}(i)}{\text{Valeur de marché du portefeuille}} \right) \times 1\,000\,000$$

L'empreinte carbone représente l'empreinte carbone du portefeuille (ci-dessus) normalisée par million d'euros investis. Ceci normalise la « part embarqué » par million d'euro et rend ainsi cette mesure comparable avec d'autres acteurs.

Intensité Carbone (par million de chiffre d'affaires) :

$$\frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{EVIC}} \times \text{Emissions GES de l'émetteur}(i) \right)}{\sum_i^n \left(\frac{\text{Investissement}}{\text{EVIC}} \times \text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}(i) / 1\,000\,000 \right)}$$

L'intensité carbone par million de chiffre d'affaires représente l'empreinte carbone du portefeuille (ci-dessus) normalisée par million d'euros de chiffre d'affaires de l'entreprise. Cette mesure est elle aussi facilement comparable entre les acteurs.

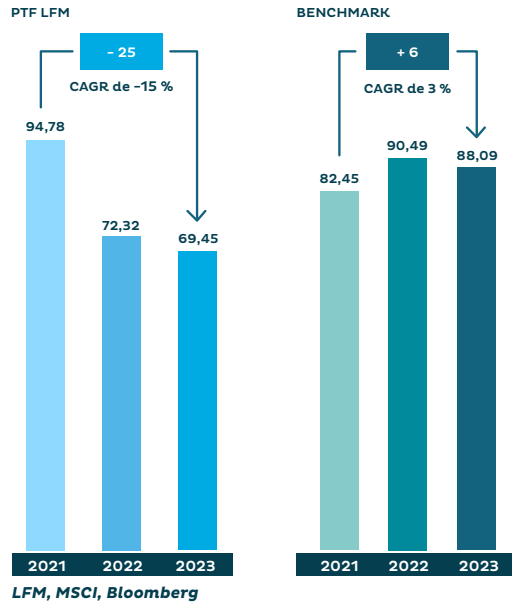
Pour chacune de ces formules, les données les plus récentes ont été utilisées (EVIC ou Émissions GES de l'émetteur), à défaut celle de l'année précédente. Le montant des investissements pour les obligations porte sur le nominal investi dans les sociétés contrairement à la valeur de marché à fin d'année 2023 pour les actions. Les données relatives aux émissions de GES intègrent le scope 1 et 2.

Les émissions financées de nos actifs cotés sont de 214 731 tonnes de CO₂ équivalent. Rapportées à la taille de nos portefeuilles, pour les rendre comparables, **l'empreinte carbone de nos actifs cotés est de 69,4 t.eqCO₂ par million d'euros investi. Notre intensité carbone est de 94,4 t.eqCO₂ par million d'euro de chiffre d'affaires.**

Les portefeuilles de La France Mutualiste affichent des données comparables significativement plus faibles que leurs benchmarks respectifs. Au total, nos actifs cotés affichent **une empreinte carbone 20 % plus faible que l'indice** et une intensité carbone 23 % plus faible.

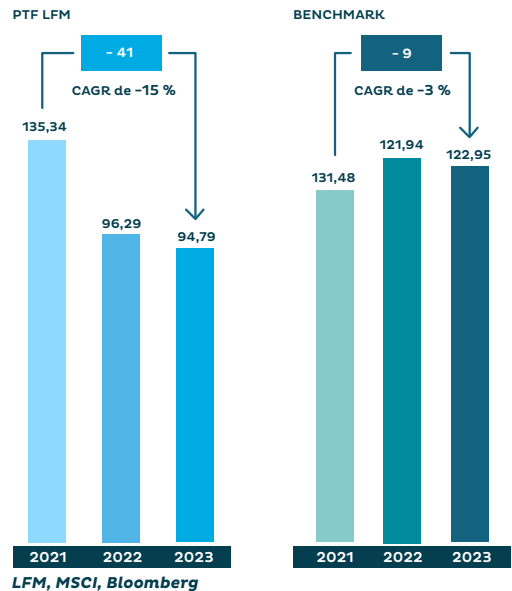
EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS COTÉS

(Tonnes eq.CO₂/M€ d'EVIC investi) Scope 1 et 2



INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS COTÉS

(Tonnes eq.CO₂/M€ de CA) Scope 1 et 2



Les données relatives aux émissions font l'objet d'une analyse systématique pour chaque décision d'investissement de notre gestion en direct. Nous sélectionnons, dans chaque secteur, les leaders en matière d'émissions. Pour plus de détails concernant l'ensemble des scope 1 et 2, cf. tableau récapitulatif ci-après.



12%

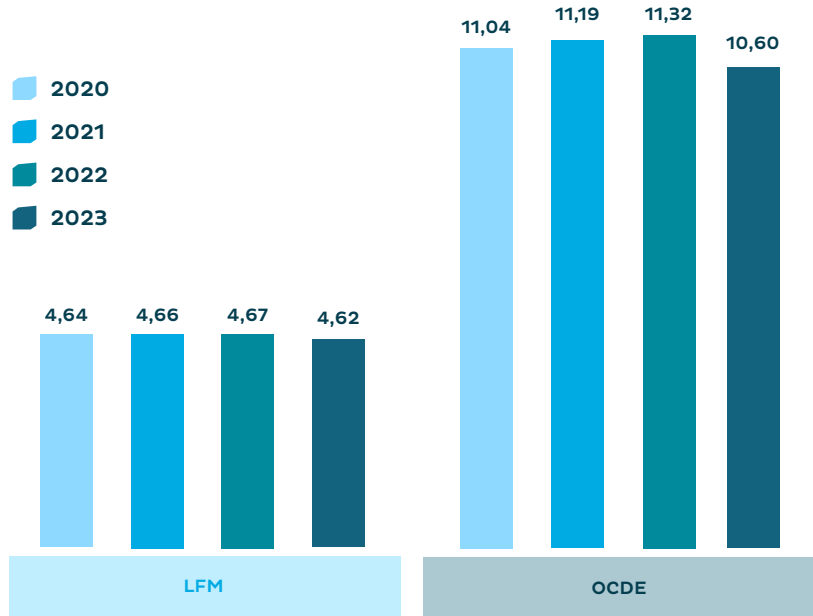
Part des actifs concernés

Émetteurs publics

L'intensité carbone des émetteurs publics en portefeuille baisse légèrement. Avec une intensité de **4,62 t.eqCO₂ par habitant**, les émetteurs publics sélectionnés affichent un résultat bien meilleur que la moyenne pondérée des pays de l'OCDE à 10,60 t.eqCO₂ en PIB par habitant.

ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉTATS

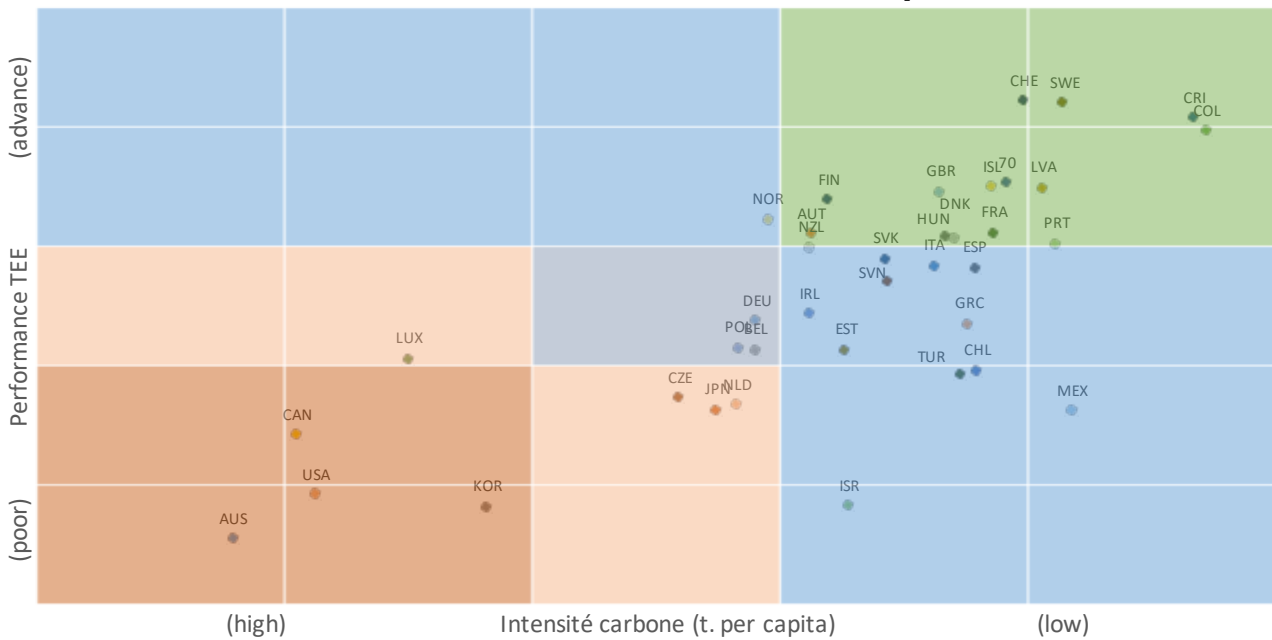
(T.CO₂ PAR HABITANT)



LFM, MSCI, AIE, Eurostat

Cette performance s'explique par le choix d'états européens peu émissifs tels que la France (4,58 t.eqCO₂ par habitant), l'Italie (5,41) ou l'Espagne (4,98), contrairement à d'autres États de l'OCDE beaucoup plus carbonés tels que le Canada (14,86), l'Australie (14,31) ou les États-Unis (14,24). La France est la plus grosse pondération au sein du portefeuille. Ces émetteurs sont sélectionnés selon la matrice suivante :

Matrice de sélection des émetteurs publics



LFM, Moody's ESG Solution, AIE



Immobilier

Notre patrimoine immobilier détenu en direct, répartis sur 10 ensembles immobiliers parisiens (composés de 54 bâtiments) et d'une surface totale de 97 638 m² (surfaces habitables), comptabilise des émissions pour un total de 3 462 t.eqCO₂ sur l'année 2023, ce qui représente 3,22 t.eqCO₂ rapporté au million d'euros investi.

La direction du patrimoine immobilier travaille continuellement à l'amélioration de l'efficacité de la

performance énergétique du patrimoine détenu en pleine propriété et à la réduction de son empreinte carbone. Ainsi, conformément à la seconde réforme « DPE logement » applicable depuis le 1^{er} juillet 2021, La France Mutualiste travaille simultanément aux travaux d'amélioration énergétique des installations de chauffage, des parties communes et des logements.

Résumé – tous les actifs

	Émissions Article 29 - Scope 1 et 2					
	Taux de couverture	Émissions Financées (tonnes eq.CO ₂)	Taux de couverture	Empreinte carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ d'EVIC investi)	Taux de couverture	Intensité carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ CA)
Portefeuille obligations privées	81 %	255 412	81 %	68	97 %	93
Benchmark	83 %	181 930	83 %	91	98 %	123
Écart us benchmark				-25 %		-24 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98 %	81 279	98 %	68	98 %	92
Benchmark	100 %	87 306	100 %	72	100 %	104
Écart us benchmark				-5 %		-11 %
Portefeuille convertibles (OPC)	98 %	15 727	98 %	127	98 %	177
Benchmark	94 %	21 419	94 %	177	95 %	301
Écart us benchmark				-29 %		-41 %
Total des Actifs Cotés	85 %	214 731	85 %	69	97 %	95
Benchmark	89 %	145 709	89 %	88	98 %	123
Écart us benchmark				-21 %		-23 %
Immobilier - détenu en direct	100 %	3 462	100 %	3,22	100 %	n.a.
Total des Actifs analysés	87 %	182 517	87 %	59	98 %	95

LFM, MSCI, Bloomberg

Pour plus de détails concernant l'ensemble des scope 1, 2 et 3, cf. annexe 6.

6.2.2. Alignement de température

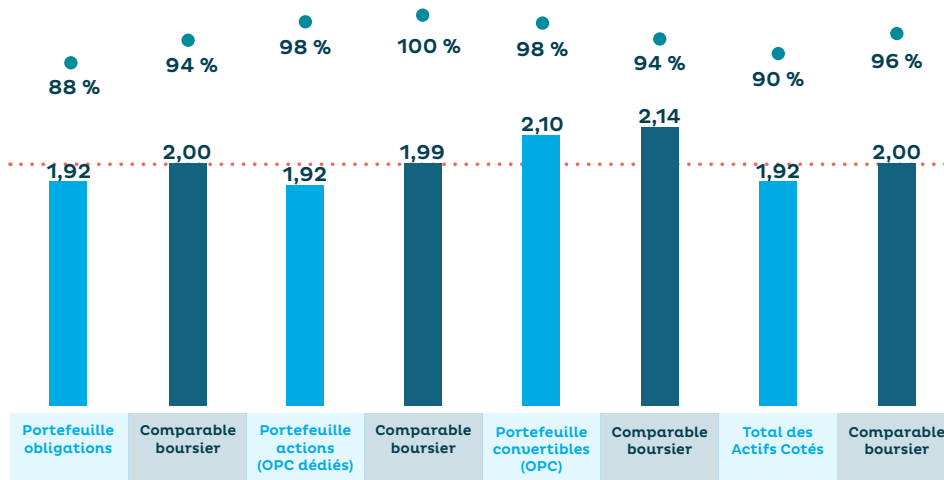
63%
Part des actifs concernés

Afin d'avoir une vision du réchauffement climatique induite par les entreprises en portefeuille, celle-ci est exprimée en niveau d'alignement des activités sur un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100, par rapport à la période préindustrielle.

En 2023, nous présentons cet indicateur avec un meilleur taux de couverture (90 % vs 64 % en 2022). Cet indicateur est présenté avec les données MSCI.

Les actifs cotés de LFM sont associés à une hausse de température de **1,92°C**, contre 2,00°C pour le comparable boursier, selon la méthodologie MSCI. Notre portefeuille géré en direct (obligations) ou en fonds dédiés (actions) affiche une hausse de température implicite sous les 2 degrés à 1,98°C. En revanche, les fonds convertibles affichent un alignement de température supérieur à 2°C (2,10°C), notamment lié à des émetteurs en portefeuille tels que Safran SA, MTU Aero Engines AG, Pioneer Natural Resources Company ou Winnebago Industries.

ALIGNEMENT DE TEMPÉRATURE



1,92°C

alignement de température des investissements cotés

Alignement des actifs financiers avec une limitation du réchauffement climatique à +2°C

LFM, MSCI, Bloomberg

Conformément à la Loi Energie Climat, la politique climat de La France Mutualiste vise à aligner le portefeuille d'investissements aux Accords de Paris – dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel – à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, une neutralité carbone en 2050 au niveau national.

L'objectif de La France Mutualiste est d'aligner ses portefeuilles d'investissements avec une hausse de température implicite de 1,5°C d'ici 2030.

Afin d'atteindre son objectif La France Mutualiste s'appuiera sur :

- Une trajectoire générale de convergence des portefeuilles (par classe d'actifs) avec un objectif de température implicite induite de 2°C au 31/12/2025 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 1,5°C au 31/12/2030.
- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des 33 % des moins bonnes sociétés des secteurs à enjeux climatiques (énergie, transport, industrie, chimie, bâtiment)

Taux de couverture

- Une politique d'exclusion, pour les nouveaux investissements, des émetteurs ayant une température implicite induite supérieure à 2,7°C en 2023 diminuant ensuite de 0,1°C par an jusqu'à atteindre 2°C en 2030
- Une politique d'exclusion du charbon et des hydrocarbures

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à établir une stratégie de décarbonations et certaines visent la neutralité carbone via ce type de politique. MSCI fait l'inventaire des stratégies climatique de toutes les sociétés. À fin 2023, la part de nos portefeuilles ayant une stratégie Net Zéro est de 39 %. Cette proportion est disparate entre les actifs. Les actions affichent le meilleur taux avec 44 %, contre 39 % pour les obligations et seulement 22 % pour les convertibles.

STRATÉGIE CARBONE NET ZÉRO

POURCENTAGE DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE



LFM, MSCI, Bloomberg



17%

Part des actifs concernés

6.2.3. Patrimoine immobilier

Depuis 2012, La France Mutualiste réalise des audits techniques de ses immeubles afin de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants.

Ces audits et études réalisés par des professionnels du bâtiment, permettent d'établir les plans pluriannuels de travaux, et de prioriser les interventions. Les améliorations environnementales du parc immobilier, la maîtrise des dépenses énergétiques, l'amélioration des espaces verts et le respect de l'hygiène en particulier des locaux poubelles, sont les principaux objectifs recherchés dans ces études.

Nous intégrons également ces objectifs dans les relations avec les entreprises de travaux, qui doivent respecter une charte annexée aux contrats précisant nos exigences en matière de sécurité, de droit social, et de bonnes pratiques environnementales.

Dans le cadre de l'alignement sur l'accord de Paris et la Stratégie Nationale Bas Carbone, La France Mutualiste réalise sur son patrimoine immobilier un grand nombre d'actions lié à la réduction de la consommation d'énergie et de GES, tel que :

- Des études pour le déploiement de bornes de recharges électriques,
- Le calorifugeage des réseaux en chaufferie et caves,
- Un suivi intelligent de la consommation de nos installations de chauffage et d'eau chaude, afin d'optimiser la consommation énergétique du parc immobilier,
- La rénovation des chaufferies,
- La mise en place de robinets thermostatiques,
- Un entretien des installations de chauffage et équipement sanitaire incluant une démarche

d'efficacité et d'amélioration de la performance énergétique suivant la ligne fixée par le Grenelle II, par la Loi de Transition Énergétique du 17/08/15. En 2023, les dépenses énergétiques ont été réduites de 5 % ; l'objectif contractuel sur 3 ans (2022-2023-2024) est une réduction des consommations énergétiques de 10 %,

- La généralisation des éclairages led,
- Un objectif zéro papier : quittancement, signature électronique des baux,
- L'optimisation énergétique lors des rénovations d'appartements :
 - Équipement de mitigeurs à cran d'arrêt/mitigeurs thermostatiques et pommeaux de douche équipés de cartouches de réduction de pression,
 - Isolation thermique des murs en façade /thermo acoustique des parquets,
 - Installation de VMC simple flux hygroréglable en faux-plafond composé d'une isolation thermique et acoustique,
 - Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage.
- L'amélioration du bien-être des locataires via :
 - Isolation acoustiques des murs mitoyens,
 - Isolation thermo acoustique des parquets lors des rénovations totales,
 - Installation de revêtements sols ou carrelages sur chape acoustique,
 - Installation de cuisines semi-équipées,
 - Travaux de désamiantage.



6.3. Stratégies liées aux secteurs énergétique et aux services aux collectivités

6.3.1. Charbon

Cette rubrique se concentre sur le charbon thermique. Il est utilisé pour produire de l'énergie (électricité ou chaleur). Son utilisation est la plus intensive en CO₂ et contribue de manière significative au changement climatique. À l'inverse, le charbon métallurgique est utilisé dans le processus de fabrication de l'acier et n'a actuellement pas de solution de substitution.

En dépit de notre politique restrictive et de notre engagement à une sortie du charbon, certains de nos actifs en portefeuille possèdent une exposition au charbon, soit liée à l'extraction soit liée aux installations énergétiques à base de charbon.

Cette exposition se base sur les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald dont les seuils quantitatifs sont définis ainsi :

- 20 % chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique
- 20 % production d'électricité à base de charbon thermique ou en capacité installée

- Production de charbon thermique dépassant 10 millions de tonnes
- Puissance installée des centrales au charbon dépassant 5 GW

À fin 2023, **seulement 1 % de nos actifs cotés, soit à peu près de 60 millions d'euros** ont une implication dans le charbon thermique, contre 106 millions d'euros en 2022, en baisse de 43 %. La quasi-majorité des sociétés impliquées (98%) est issue du secteur services aux collectivités. Le chiffre d'affaires moyen lié au charbon thermique des sociétés impliquées est de 7.6 %.

La majorité des sociétés du portefeuille impliquées dans le charbon thermique à fin 2023, ont une trajectoire de sortie du charbon à horizon 2030. Nous suivons de près ces sociétés dans la mise en place de leurs objectifs et prendrons les décisions adaptées en cas de non-progression.

	Implication des sociétés dans le Charbon (Urgewald)			
	(Montant €)	en % total du ptf	% du CA des sociétés impliquées	% de la production d'électricité des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	51 000 000	1,1 %	8,2 %	21,1 %
Benchmark	15 750 000	0,7 %	22,2 %	39,9 %
Écart vs benchmark			-63 %	-47 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	5 935 634	0,5 %	4,8 %	14,9 %
Benchmark	16 218 705	1,3 %	11,2 %	20,0 %
Écart vs benchmark			-58 %	-26 %
Portefeuille convertibles (OPC)	2 635 729	2,1 %	12,1 %	26,4 %
Benchmark	7 491 564	5,8 %	16,3 %	42,5 %
Écart vs benchmark			-25 %	-38 %
Total des Actifs Cotés	59 571 363	1,0 %	7,6 %	19,9 %
Benchmark	39 460 269	1,1 %	18,5 %	33,5 %
Écart vs benchmark			-59 %	-41 %

LFM, MSCI, Bloomberg, Urgewald

Pour le portefeuille obligataire, cette exposition se concentre sur trois sociétés (Enel, EnBW et The Southern Co) et une partie de nos investissements sur Enel et EnBW, figurant dans ce total, sont détenus via des greens bonds et financent des projets d'énergies renouvelables. Enel est une entreprise dont 88 % des capex sont alignés à la taxonomie européenne. Ces sociétés sont engagées dans une sortie définitive du charbon.

L'objectif de La France Mutualiste est d'exclure entièrement de ses portefeuilles (actifs détenus en direct et fonds dédiés) les investissements dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, d'ici 2030.

Pour ce faire, La France Mutualiste utilise les données de la Global Coal Exit List et s'interdit tout nouvel investissement dans des entreprises présentes sur le secteur du charbon (hors obligations vertes et investissements dans des filiales entièrement dédiées à la production d'énergie renouvelable). Par ailleurs, La France Mutualiste se fixe un objectif de désengagement évolutif d'ici 2030 avec un seuil couperet sur le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique évoluant linéairement de 25 % en 2023 à 5 % en 2030 (avec une durée d'un an en cas de dépassement de seuil pour sortir des titres, sauf situation de marché exceptionnelle).



6.3.2. Hydrocarbures non-conventionnels

Contrairement aux exploitations dites conventionnelles, certaines exploitations sont beaucoup plus polluantes, émissives et risquées pour l'environnement. La France Mutualiste considère comme hydrocarbures non-conventionnels les pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique (gaz et pétrole « de schiste »), les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd (API < 15°C), les hydrocarbures issus de forages ultra-profonds (>1500m).

Comme pour le charbon thermique, nous utilisons les données fournies par Urgewald et sa Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) dans l'identification des acteurs du secteur énergétique impliqués dans les hydrocarbures

non-conventionnels. L'analyse d'Urgewald couvre la majeure partie des secteurs impliqués que nous avons en portefeuille et la quasi-totalité du secteur énergétique.

À fin 2023, 3 % de nos actifs cotés, soit un peu plus de 175 millions d'euros ont une implication dans les hydrocarbures non-conventionnelles. Le chiffre d'affaires moyen lié au non-conventionnel des sociétés impliquées est de 21 %. Sur notre portefeuille géré en direct (obligations) cet indicateur descend à 3 % du portefeuille et un chiffre d'affaires moyen de 18 %. Bien que le poids des obligations convertibles est faible, il pèse lourdement dans cet indicateur.

Implication des sociétés dans les Hydrocarbures et Gaz Non-conventionnels (Urgewald)

	(Montant €)	en % total ptf	en % de la production des sociétés impliquées
Portefeuille obligations	134 310 000	3 %	18 %
Benchmark	91 551 005	4 %	28 %
Écart us benchmark		-24 %	-35 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	39 118 166	3 %	30 %
Benchmark	60 238 752	5 %	27 %
Écart us benchmark		-35 %	11 %
Portefeuille convertibles (OPC)	1 687 892	1 %	38 %
Benchmark	2 856 937	2 %	19 %
Écart us benchmark		-41 %	38 %
Total des Actifs Cotés	175 116 058	3 %	21 %
Benchmark	154 646 694	4 %	27 %
Écart us benchmark		-29 %	-24 %

LFM, MSCI, Bloomberg, Urgewald

La majorité de cette exposition se concentre sur ces émetteurs : TotalEnergies, ENI, OMV, BP Repsol, Shell et Pioneer.

La France Mutualiste a déterminé une politique d'exclusion progressive des émetteurs actifs dans les hydrocarbures

non-conventionnels. La France Mutualiste vise une exclusion des hydrocarbures non-conventionnels de son portefeuille d'ici à 2030. Avec un seuil limite (en % de la production) évoluant de 30 % en 2023 à 5 % en 2030.



63%

Part des actifs concernés

6.3.3. Mix énergétique des électriciens

Au travers de nos investissements, nous nous efforçons de réduire continuellement les émissions carbonées. Le secteur des services aux collectivités est l'un des premiers contributeurs aux émissions carbonées et notamment les producteurs d'électricité. Nous suivons de près le mix énergétique que nous finançons.

En 2023, plus de la moitié (63 %) de nos investissements se concentrent sur des énergies très peu carbonées : 49 % en renouvelables et 14 % sur le nucléaire.

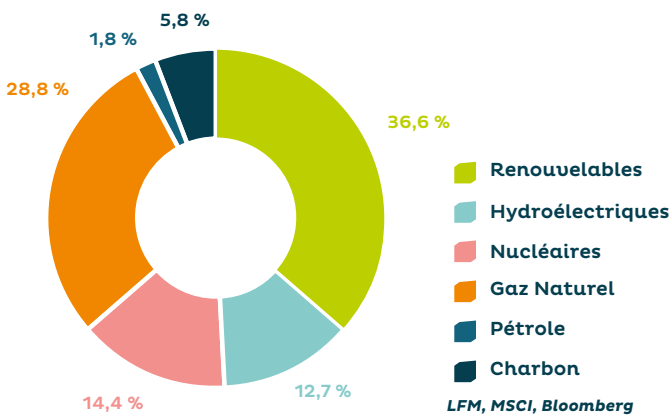
La part d'énergie en provenance de gaz naturel, bien qu'aligné avec la taxonomie européenne, a été identifié dans notre stratégie comme énergie fossile. Nous travaillons à réduire cette proportion. Au global, les énergies fossiles que nous finançons sont déjà plus faibles que celles de nos indices de référence.

63 %

de nos investissements se concentrent sur des énergies très peu carbonées

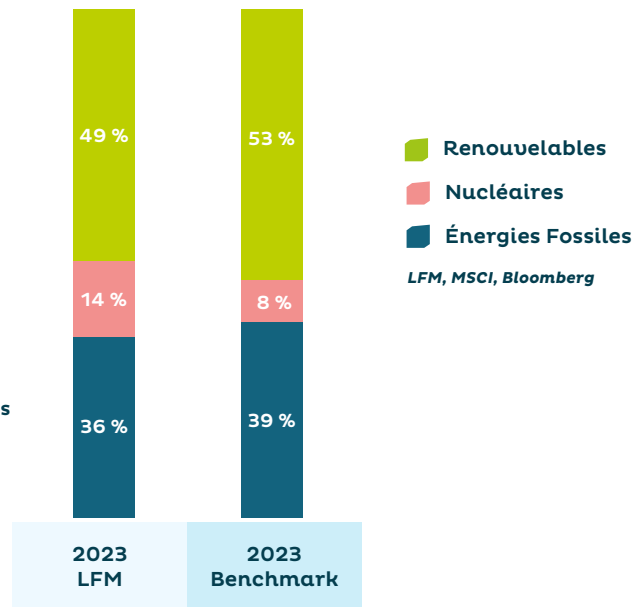
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

CAPACITÉ INSTALLÉE



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

CAPACITÉ INSTALLÉE



Concernant le charbon, la pire source d'énergie, les sociétés identifiées parmi nos actifs se concentrent surtout dans le portefeuille convertible. Nous allons engager le dialogue avec les gérants d'actif sur ce sujet. Dans le portefeuille obligataire EnBW, The Southern Company, Berkshire Hathaway et Véolia ressortent comme

les premiers contributeurs sur cette donnée. Une partie de ces investissements ont été réalisés en obligations vertes et finance des projets verts. Concernant l'autre part en obligation standard, nous suivons de près la stratégie de sortie du charbon de ces sociétés.



7.

63%
Part des actifs concernés

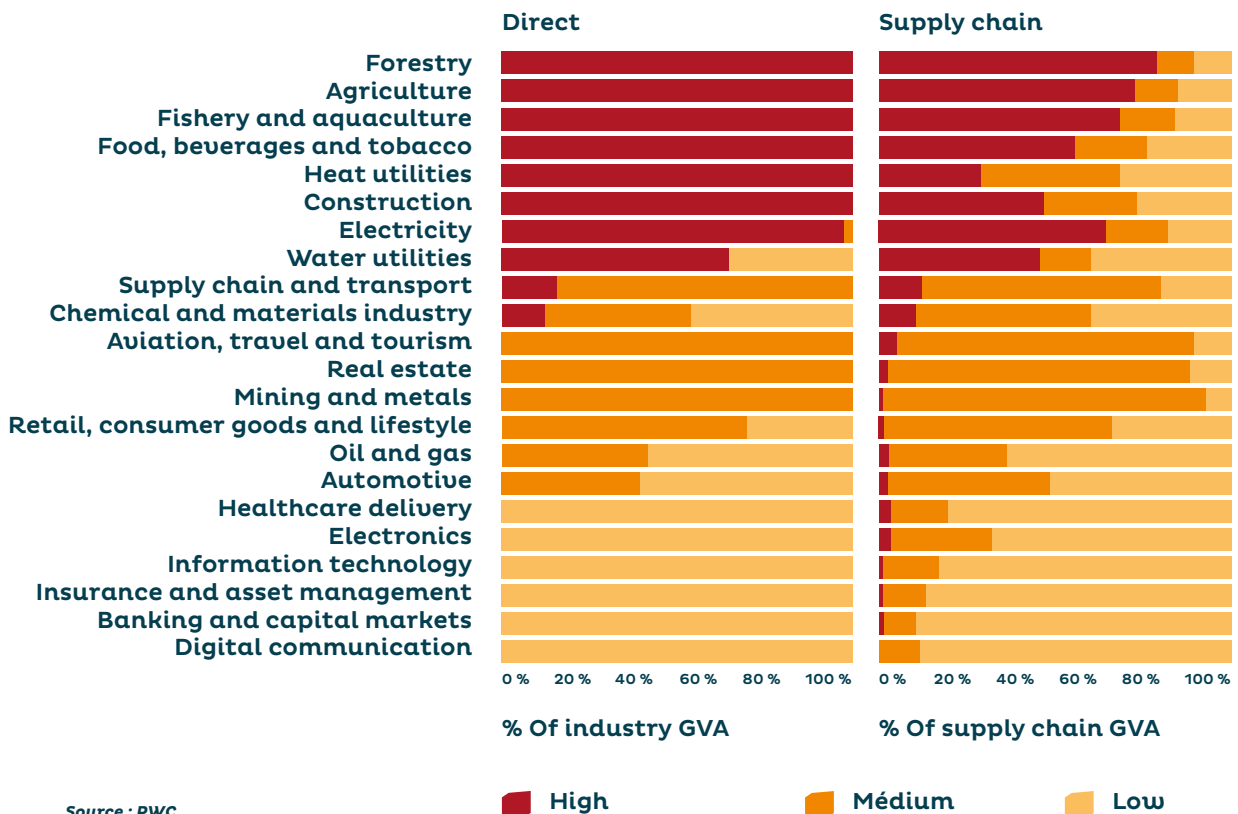
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle est complexe et résulte d'une lente évolution du monde vivant sur la planète. La biodiversité et le changement climatique sont inextricablement liés. La perte de biodiversité réduit la capacité de la nature à absorber les gaz à effet de serre. Le changement climatique, à son tour, fait payer un tribut plus lourd à la nature.

Malgré l'attention croissante portée au thème du recule de la nature ces dernières années, la compréhension de la façon dont ces pertes affectent les entreprises reste sous-évalué.

En 2020, le World Economic Forum présentait le tableau suivant, concernant les secteurs les plus dépendants et à risques face à la nature :

POURCENTAGE DE LA VAB DIRECTE ET DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT AYANT UNE DÉPENDANCE ÉLEVÉE, MOYENNE ET FAIBLE VIS-A-VIS DE LA NATURE, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : PWC



Seulement un tiers des secteurs économiques ont une faible dépendance à la nature. Le risque économique lié à la perte de biodiversité est indéniable. C'est pourquoi, les investisseurs se doivent d'intégrer les considérations relatives à la nature et à la biodiversité dans leurs décisions d'investissement.

Bien que cette thématique soit de plus en plus abordée dans l'analyse ESG, les données manquent encore cruellement et le marché manque de maturité générale sur le sujet. Le succès de la COP15 et l'accord trouvé fin 2022 a mis en avant cette thématique. Nous avons bon espoir de voir de plus en plus de sociétés publier leurs données, et les prestataires de données nous fournir des données plus abondantes et cohérentes.

Par conséquent, le sujet de la biodiversité est traité par un nombre limité d'indicateurs. Les données fournies par les entreprises à ce sujet sont faibles et, de facto, ces indicateurs restent difficiles à construire. Le taux de couverture est souvent faible à modéré.

Etant donné le manque de maturité global du marché sur le sujet, La France Mutualiste n'est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Nous nous efforçons, pour le moment, à la plus grande transparence de nos investissements sur cette thématique.

Notre prestataire de données Moody's nous fournit peu de données sur la biodiversité. Le plus important est le score basé sur les engagements et actions des sociétés en matière de biodiversité. Cependant, le taux de couverture reste relativement faible (33 % de nos actifs analysés).

Notre prestataire de données MSCI nous fournit deux indicateurs pour traiter la biodiversité : l'impact sur les zones sensibles et la déforestation. Le 1^{er} indicateur identifie les entreprises qui risquent de contribuer à la perte de la nature. Le 2nd identifie les entreprises qui risquent de contribuer à la déforestation. Le taux de couverture de ces indicateurs est relativement bon, autour de 75 %.

Enfin, certains indicateurs réglementaires ou optionnels liés à la réglementation SFDR, tels que les sociétés ayant : un impact négatif sur les zones de biodiversité sensibles (PAI 7), étant à l'origine de pollution des eaux (PAI 8), étant émettrices de déchets dangereux (PAI 9), n'ayant pas de stratégie de recyclage des déchets et enfin participant à la déforestation (PAI optionnel 13). Ces indicateurs affichent des taux de couverture globalement très faibles (de 1% à 30%).

Pour plus de détails sur les PAI (Principal Adverse Impact), cf. annexe 9

7.1. Score de Biodiversité

	Notation	
	Taux de couverture	Score /100)
Portefeuille obligations	33 %	62
Benchmark	34 %	55
Écart us benchmark		13 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	34 %	61
Benchmark	36 %	60
Écart us benchmark		1 %
Portefeuille convertibles (OPC)	19 %	40
Benchmark	23 %	37
Écart us benchmark		9 %
Total des Actifs Cotés	33 %	62
Benchmark	34 %	56
Écart us benchmark		10 %

LFM, Moody's ESG Solutions

Le score de biodiversité calculé par Moody's, bien que le taux de couverture reste faible, nous permet d'identifier des disparités entre les classes d'actifs. Les sociétés présentes dans nos portefeuilles d'obligations et d'actions sont bien notées, autour de 60, significativement mieux que celles des convertibles (autour de 40). **Globalement nos actifs surperforment avec un score de 62 contre 56 pour leurs indices.**

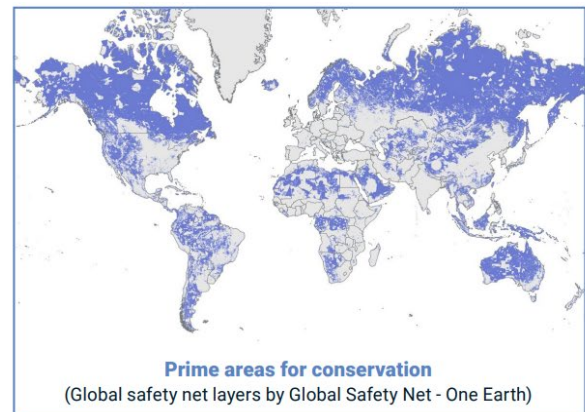
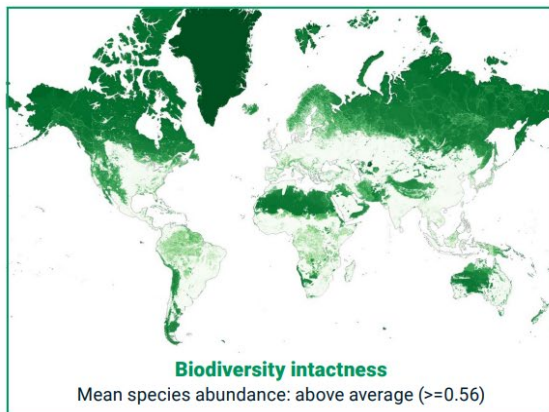


7.2. Impact sur les zones sensibles

MSCI construit son approche biodiversité basée sur une cartographie des zones sensibles. Ces zones sont identifiées par une agrégation de plusieurs données : le Forest Landscape Integrity Index (ayant un score ≥ 6), Mean Species Abundance (ayant un score $\geq 0,56$), Deforestation Fronts des ONG WWF et Terra-i, et enfin le Prime areas for

Conservation de Global Safety Net. Sur cette cartographie, MSCI identifie toutes les sociétés ayant à minima 3 sites à moins de 1,5 km d'une zone sensible. Ces zones sont également classées en fonction de leur importance : zone sensible, zone intacte ou zone à conservation primordiale.

Exemple des zones identifiées par les différentes données :

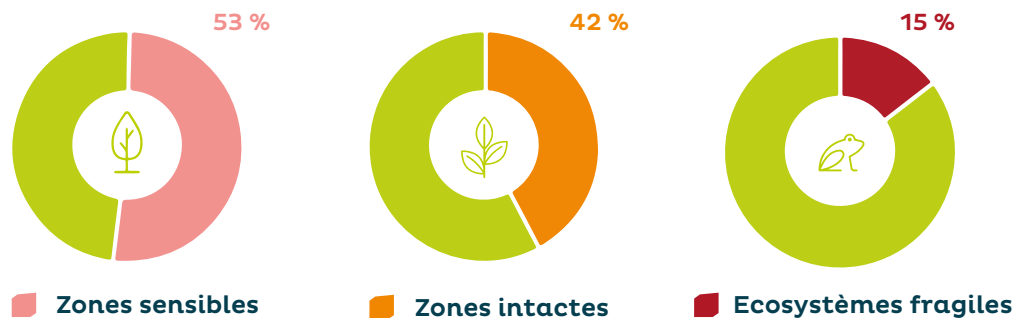


Source : MSCI ESG Research.

Le résultat d'impact sur les zones sensibles de biodiversité est le suivant :

OPÉRATIONS DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE

SUR DIFFÉRENTES ZONES DE LA BIODIVERSITÉ



LFM, MSCI, Bloomberg

En 2023, la moitié des sociétés présentes en portefeuille sont susceptibles d'avoir un impact sur des zones sensibles en terme de biodiversité, mais seulement 15% risquent d'impacter des zones de conservation de premier ordre. Les principales sociétés concernées par ce risque sont Deutsche Telekom, Legrand, General Electric, Iberdrola et Microsoft. Pour plus de détails cf. annexe 6.

7.3. Exposition à la déforestation

De la même manière que les zones sensibles, MSCI construit son approche sur la déforestation basée sur la cartographie via les données Deforestation Fronts des ONG WWF et Terra-i. Cette cartographie est également couplée à la surveillance d'activités liées aux matières premières suivantes : huile de palme, soja, bœuf et bois.

En 2023, moins de 5 % des sociétés en portefeuille ont une potentielle incidence directe ou indirecte sur la déforestation. Les sociétés principales identifiées par cet indicateur sont ENI, LVMH, Danone, Unilever Finance, et ENEL Pour plus de détails cf. annexe 6.

En 2023, **seulement 0,02 % des actifs en portefeuilles ont un lien avec la production et la distribution d'huile de palme**. Ces sociétés ayant un lien avec cette activité sont concentrées essentiellement dans le portefeuille convertible (0,66 %) et très légèrement dans le portefeuille d'actions (0,04 %). Le portefeuille d'obligation n'a aucune exposition à la production ou la distribution d'huile de palme. Pour plus de détails cf. annexe 7.





8.

L'ESG dans la gestion des risques

Cette section intègre les risques physiques, de transition, et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité, en cohérence avec le SFDR.

8.1. Dispositif de gestion des risques

La gouvernance du dispositif de gestion des risques est assurée via plusieurs instances :

- Comité des risques et du Contrôle interne, qui réunit les membres du CODIR et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité
- Comité d'Audit et risques, qui réunit des administrateurs et les fonctions clés Risque, Audit et Conformité

Afin de maîtriser au mieux les risques, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur plusieurs outils au sein de la Mutuelle :

- La cartographie des risques : exercice annuel de recensement et de hiérarchisation de l'ensemble des risques de La France Mutualiste. Il s'agit d'un outil de gestion et de communication sur les risques que fait vivre la fonction de gestion des risques et dont dispose

l'organe de gouvernance.

- Les entités opérationnelles sont responsables de leurs risques, y compris ceux à enjeu ESG.
- Les risques identifiés dans les cartographies font l'objet d'une évaluation, d'une gestion et d'une surveillance via des indicateurs dédiés.
- La cartographie des risques majeurs est présentée au Comité d'Audit et des Risques puis validée en Conseil d'Administration.
- Le processus ORSA : La Mutuelle procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité, à minima une fois par an. Les travaux ORSA englobent les exercices de stress test, avec des scénarios pouvant intégrer le risque climatique. Les éléments sont présentés sous le rapport ORSA en Comité ORSA puis validés en Conseil d'administration.

8.2. Risques ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie de l'organisation.

La gestion des risques ESG est une priorité au sein de la mutuelle.

- Le risque environnemental désigne la possibilité de survenance d'incidents ou accidents générés par l'activité d'une entreprise pouvant avoir des répercussions nuisibles et significatives sur l'environnement.

Pour limiter ce risque, la mutuelle s'engage via la politique d'investissement à l'intégration des critères ESG dans le choix de ses investissements : zones d'exclusions ou limites fixées selon secteurs, réduction de l'empreinte carbone du portefeuille global. Ces éléments font l'objet d'indicateurs de surveillance, restitués lors d'instances dédiées.

Dans ce cadre, la mutuelle a tenu son engagement de doubler les obligations labellisées « green (vertes) » ou de « social », passant de 656 M€ en 2021 à près de 856 M€ d'encours en fin 2023.

En complément, La France Mutualiste réalise depuis 2012 des audits techniques de ses immeubles en vue de vérifier leur conformité sur un plan réglementaire, et de garantir la sécurité et le bien-être des occupants. Dans ce cadre, le parc immobilier fait l'objet d'un programme de mises aux normes, prévu sur plusieurs années.

- Le risque social regroupe les enjeux liés aux risques psychosociaux, aux luttes contre les discriminations.

Ce risque est au cœur des préoccupations de La France Mutualiste, les accords se sont multipliés ces dernières années : travail hybride, soutien du pouvoir d'achat, gestion des emplois et des parcours professionnels.

Les salariés ou autres personnes agissant pour le compte de La France Mutualiste sont de plus en plus sensibles aux enjeux ESG. Il est donc nécessaire que les valeurs soient alignées en ce sens afin de ne pas diminuer l'attractivité de la mutuelle.

- Les risques de gouvernance sont notamment liés au manque d'éthique au sein de l'entreprise ou via ses fournisseurs ou partenaires commerciaux. La

comitologie définit les rôles et responsabilités de chaque partie prenante afin de garantir la transparence des décisions prises.

En complément de l'exercice annuel de cartographie des risques, des scénarios dédiés sont testés dans le cadre de l'ORSA : une première étude de l'impact du risque climatique sur la solvabilité de la mutuelle a été menée en 2022. Un exercice complet est dédié en 2023 sur le risque climatique.

8.3. Risques physiques et de transition

Approche Moody's

Afin d'évaluer la capacité des sociétés investies à faire face aux risques physiques (liés aux événements climatiques extrêmes) et de transitions, Moody's ESG Solutions calcule deux scores.

Le score des aléas liés aux risques physiques est calculé sur le risque opérationnel de l'entreprise en agrégeant l'exposition aux aléas climatiques au niveau du site pour l'ensemble de leurs installations connues (des sites de production et des entrepôts jusqu'aux bureaux et aux magasins de vente au détail). L'évaluation porte sur les six risques climatiques, à savoir les inondations, le stress thermique, les ouragans et les typhons, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique et les incendies de forêt.

Le score lié à la gestion des risques physiques évalue la manière dont les entreprises agissent pour anticiper, prévenir et gérer les risques associés aux impacts

physiques du changement climatique. L'évaluation se fonde sur les informations communiquées par les entreprises concernant l'identification des risques physiques et les mesures mises en place pour remédier à l'exposition à ces risques.

Le score relatif à la transition énergétique mesure l'approche stratégique de l'émetteur en matière de réduction des émissions et d'adaptation de son modèle d'entreprise pour faire face aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le score est établi à partir d'une analyse de la performance d'un émetteur sur la base de 6 critères d'évaluation de la durabilité des entreprises.

Le score global du risque physique total de nos actifs analysés est de 42/100, un score supérieur de 2 points aux indices de référence (34/100). Le score de transition affiche un résultat plus important avec un score de 63/100 contre 57 pour son benchmark.

	Risques Physiques et de Transition			
	Taux de couverture	Score de la gestion des Risques Physiques (/100)	Taux de couverture	Score de Transition Énergétique (/100)
Portefeuille obligations	89 %	43	93 %	65
Benchmark	83 %	57	98 %	57
Écart us benchmark		-25 %		12 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	85 %	37	55 %	56
Benchmark	89 %	39	98 %	58
Écart us benchmark		-6 %		-3 %
Portefeuille convertibles (OPC)	55 %	31	18 %	43
Benchmark	54 %	30	79 %	39
Écart us benchmark		5 %		10 %
Total des Actifs Cotés	87 %	42	84 %	63
Benchmark	84 %	40	94 %	57
Écart us benchmark		5 %		10 %

LFM, Moody's ESG Solutions données SFDR

Les illustrations suivantes représentent la répartition des risques physiques :

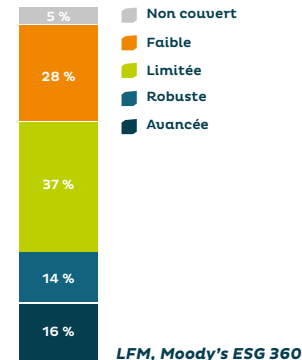
EXPOSITIONS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

ÉMETTEURS PRIVÉS

Risques physiques - Aléas climatiques					
	Aucun risque	Faible	Moyen	Élevé	Alerte
Inondations	0,0%	70,1%	11,4%	13,5%	4,9%
Fortes chaleurs	0,0%	15,1%	46,0%	34,1%	4,8%
Cyclones	64,1%	16,9%	13,4%	4,8%	0,8%
Montée des eaux	85,7%	8,9%	3,6%	0,1%	1,7%
Sécheresse	0,0%	13,0%	42,6%	39,4%	4,9%
Feu de forêts	0,2%	39,4%	45,6%	14,7%	0,1%

LFM, Moody's ESG 360

GESTION DES RISQUES PHYSIQUES



Deux risques physiques majeurs peuvent impacter nos actifs. Le premier risque physique pour les actifs analysés de La France Mutualiste est la sécheresse, avec 39 % (vs 44 % en 2022) des investissements exposés à la catégorie de risque élevé à alerte. Il est suivi du risque de fortes chaleurs, avec 34 % (vs 38 % en 2022) des investissements exposés à cette catégorie.

La gestion des risques physiques est globalement bien intégrée par les sociétés présentes dans nos actifs. Moins de 28 % de nos actifs (via 2609 entreprises analysées) affichent une gestion des risques physiques faibles et 30 % sont classées dans la catégorie Robuste à Avancée.

Approche MSCI - Climate Value-at-Risk

MSCI analyse les risques climatiques en fonction d'une série de scénarios de transition et de risques climatiques

physiques. Cette approche est étroitement alignée sur les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Les pourcentages indiqués, dans le tableau suivant, représentent la valeur de l'ensemble des coûts futurs lié aux : risques politiques, aux bénéfices d'opportunités technologiques et aux coûts et bénéfices des événements climatiques extrêmes. Cette étude inclut donc les potentiels impacts positifs. La Climate VaR est exprimée en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille si le scénario en question se réalise.

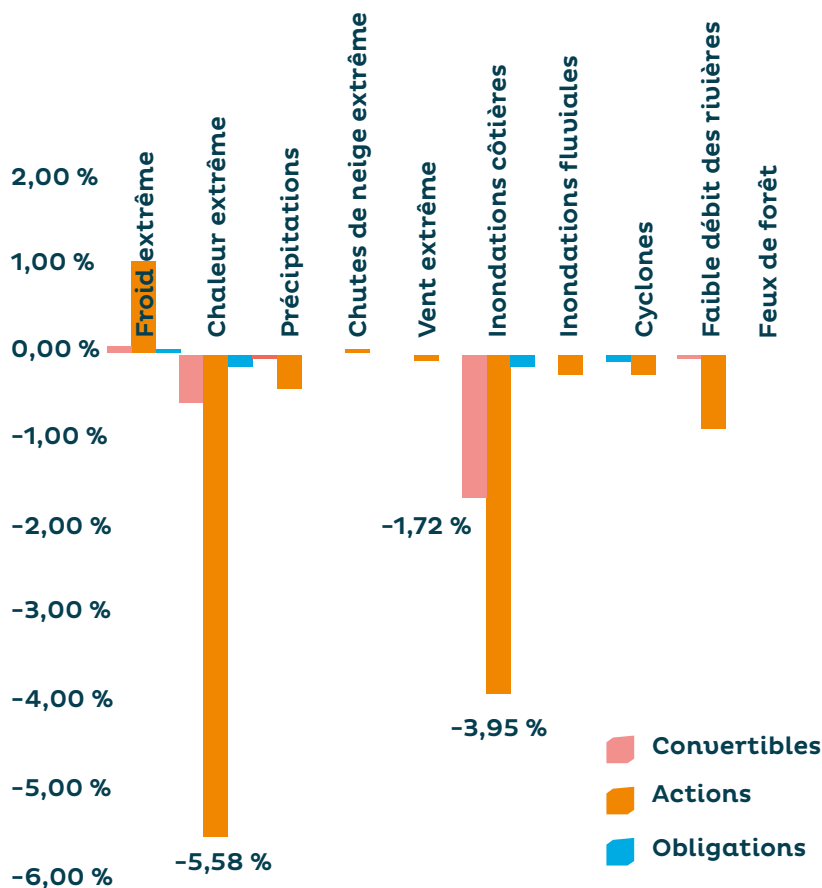
Le type de scénario choisi pour cette étude (AIM CGE) est l'un des plus rigoureux. Il est calculé sur un scénario d'alignement à 1,5°C et 2,0°C.0

	Taux de couverture	Scénario AIM CGE 1,5°C Avance				Scénario AIM CGE 2,0°C Avance			
		Aggregated Climate VaR	Low Carbon Transition Risk Scenarios	Physical Climate Scenarios	Monetary Risk Contribution (M EUR)	Aggregated Climate VaR	Low Carbon Transition Risk Scenarios	Physical Climate Scenarios	Monetary Risk Contribution (M EUR)
Portefeuille obligations	76 %	-4,05 %	-3,76 %	-0,38 %	-187,2	-1,42 %	-1,05 %	-0,38 %	-65,6
Benchmark	80 %	-4,67 %	-4,25 %	-0,42 %		-1,85 %	-1,43 %	-0,42 %	
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98 %	-18,86 %	-9,58 %	-9,28 %	-229,7	-13,90 %	-4,62 %	-9,28 %	-169,3
Benchmark	99 %	-22,59 %	-11,84 %	-10,75 %		-16,47 %	-5,72 %	-10,75 %	
Portefeuille convertibles (OPC)	97 %	-9,08 %	-6,11 %	-2,97 %	-11,6	-7,28 %	-4,31 %	-2,97 %	-9,3
Benchmark	92 %	-8,84 %	-6,51 %	-2,33 %		-6,73 %	-4,40 %	-2,33 %	
Total des Actifs Cotés	81 %	-7,18 %	-5,00 %	-2,25 %	-428,5	-4,09 %	-1,85 %	-2,25 %	-244,2
Benchmark									

LFM, MSCI

SCÉNARIOS CLIMATIQUES PHYSIQUES

CONTRIBUTION DES VAR CLIMATIQUES



LFM, MSCI

MSCI distingue les classes d'actifs dans son étude. Il en ressort que le portefeuille action est le plus à risque, avec un impact potentiel de 19 % en scénario 1,5°C et 14 % en scénario 2,0°C. Ensuite, suit le portefeuille de convertibles (-9 % en 1,5°C et -7 % en 2,0°C) et enfin le portefeuille d'obligations (-4 % en 1,5°C et -1 % en 2,0°C).

Concernant le risque de transition, celui qui pèse le plus pour chaque classe d'actif en scénario 1,5°C. Les impacts varient de 3 % à 9 % en fonction de la classe d'actif. Les secteurs les plus à risque de cette étude, sont : le transport, les biens de consommation, l'industrie des matériaux, la production énergétique et l'automobile.

Concernant les risques physiques, identiques en scénario 1,5°C ou 2,0°C, les risques les plus impactant sont les chaleurs extrêmes et les inondations côtières (montée des eaux). Seuls les froids extrêmes auraient un impact positif sur les actifs.

Risque de pollution - Rejet dans l'eau et déchets dangereux

Le taux de couverture des données sur les rejets dans l'eau et déchets dangereux, répondant à la réglementation SFDR, est encore trop faible pour être présenté. Une infime partie des sociétés analysées reportent des chiffres sur cet indicateur.

8.3.1. Risques de controverses

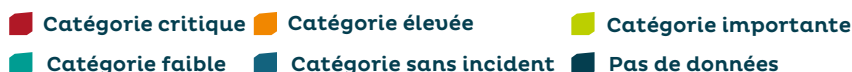
GESTION DES CONTROVERSES

ATTÉNUATION DES RISQUES

TOTAL DES ACTIFS COTÉS :



BENCHMARK :



LFM, MSCI, Bloomberg

Le taux d'entreprises, présentes dans nos actifs, en catégorie critique reste plus faible que celles de notre benchmark.

Nous suivons de près les controverses de nos investissements en direct et nos principales positions par transparence, via nos différents fournisseurs de données spécialisés. En 2023, la prise en compte de ces controverses et les réponses apportées par les émetteurs ne nous ont pas conduites à désinvestir ces signatures.

9.



Démarche d'amélioration et mesures correctrices

Notre démarche ESG s'étoffe considérablement d'année en année, comme la réglementation de plus en plus dense et complexe. La France Mutualiste, tout comme ses pairs, s'efforce de produire des données les plus justes et comparables possibles, tant que la donnée est disponible. C'est pourquoi La France Mutualiste va continuer à faire grandir ses équipes sur le sujet, étoffer son niveau de transparence et diversifier ses fournisseurs de données.

En 2023, l'utilisation d'un second fournisseur de données extra-financières nous a conforté dans la solidité des résultats obtenus. Il y a certes des disparités de résultats sur certains indicateurs, mais elles sont mineures. Après cet exercice et en fonction de l'évolution de la réglementation sur les fournisseurs de données, nous réfléchissons à une meilleure utilisation de cette ressource.

Cet exercice nous a également permis de connaître de façon plus détaillée les forces et faiblesses des actifs en portefeuille en matière d'ESG. Aussi, fort de cette réflexion, La France Mutualiste fait évoluer sa politique

d'investissement avec la politique d'investissement responsable en 2024, par :

- Une extension de nos exclusions ou restrictions sectorielles
- La précision de notre stratégie de sélection responsable
- La révision de notre politique climat et de nos objectifs de réduction d'émissions
- Le renforcement de notre engagement auprès des émetteurs
- Le renforcement de notre politique charbon, pétrole et gaz
- La mise en place d'une politique biodiversité
- La précision de notre politique risques physiques et de transition.

Plus de détails sur notre nouvelle politique d'investissement responsable sur notre site internet.



10.

Annexes

Annexe 1 : Score ESG des émetteurs privés

Selon MSCI

	Taux de couverture	Score ESG (/10)
Portefeuille obligations	95 %	7,5
Benchmark	95 %	7,4
Écart us benchmark		1 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98 %	7,9
Benchmark	100 %	7,8
Écart us benchmark		1 %
Portefeuille convertibles (OPC)	97 %	6,7
Benchmark	94 %	6,5
Écart us benchmark		3 %
Total des Actifs Cotés	96 %	7,6
Benchmark	96 %	7,5
Écart us benchmark		1 %

LFM, MSCI, Bloomberg

Selon Moody's

	Taux de couverture	Score ESG (/10)
Portefeuille obligations	93 %	59
Benchmark	90 %	55
Écart us benchmark		9 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	95 %	53
Benchmark	98 %	55
Écart us benchmark		-3 %
Portefeuille convertibles (OPC)	81 %	42
Benchmark	76 %	42
Écart us benchmark		0 %
Total des Actifs Cotés	94 %	58
Benchmark	92 %	54
Écart us benchmark		6 %

LFM, Moody's ESG Solutions

Annexe 2 : Unités de Compte 2023 de La France Mutualiste, répartition des fonds par catégorie selon la classification SFDR

Liste des fonds cotés classifiés selon la réglementation SFDR							
Code ISIN	Nom du fonds	Société de gestion	Répartition de la collecte 2023 (en %)	Notation ESG	Intensité carbone	Alignement de Température	
Article 9	FR0010592022	ECOFI ENJEUX FUTURS-C	Ecofi	33 %	AA	114,8	1,9
	FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE-RCEUR	Mirova	0 %	AA	54,1	1,9
	FR0013476678	M CLIMATE SOLUTIONS-R EURACC	Montpensier	0 %	AA	65,0	1,7
Article 8	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE	Rothschild & Co	12 %	AA	64,5	2,5
	FR0010501858	CPR USA-P	CPR	3 %	AA	75,4	2,3
	FR0011142256	OFI RS EUR GROWTH CLI CHAN-V	Ofi	4 %	AAA	89,7	1,7
	FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE	Amiral	0 %	A	91,0	2,4
	FR0010718361	VILLIERS ACTIONS FUTUR	HSBC	2 %	-	-	-
	FR0010717843	VILLIERS EQUILIBRE	HSBC	3 %	-	-	-
	FR0010717827	VILLIERS SERENITE	HSBC	6 %	AA	66,4	2,0
	LU2155806362	EUROPE HIGH CONVICTION BOND	BNPP	4 %	AA	45,5	1,8
	FR0011528876	BFT CREDIT OPPORT ISR-PC	BFT	3 %	AA	75,7	2,2
	LU1585265066	TIKEHAU SHORT DURATION-R ACC	Tikehau	2 %	A	51,5	2,2
	LU0012119607	CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD-C-C	Candriam	0 %	A	186,3	1,9
	FR0013185535	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL-ICHE	Lazard Frères Gestion	1 %	A	257,3	2,5
	FR0010321810	ECHIQUEUR AGENOR MID CAP EU-A	LFDE	1 %	AA	38,9	2,0
	FR0012287381	CM-CIC GLOBAL LEADERS-C	CM-CIC AM	3 %	AA	74,2	2,3
	LU0232931963	SCHRODER INTL BRIC-A AC EUR	Schroder	1 %	BBB	113,9	2,6
LU0866411514	LO FUNDS-ALL ROADS-EUR MA	Lombard Odier	0 %	AA	34,3	2,2	
Article 6	FR0010367086	LFP EURO INFLATION-R	La Française	9 %	A	48,7	2,1
	FR0013509213	LFMACTIONS MONDE VOLATILITE CONTROLEE	Amundi	2 %	-	-	-
	FR0013523263	AIS PROTECT	Fédéral Gestion	11 %	AA	15,8	2,0

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 3 : Actifs non cotés, répartition des fonds par catégorie selon la classification SFDR

Engagements en Capital Investissement et en Dettes Privées – Classification SFDR :

	Capital Investissement		
	Nombre de fonds	Engagements (EUR)	
		2023	TOTAL
Article 6	25	0	176 M
Article 8	13	27 M	111 M
Article 9	10	17 M	71 M

LFM

	Dettes privées		
	Nombre de fonds	Engagements (EUR)	
		2023	TOTAL
Article 6	35	0	400 M
Article 8	14	3M	142 M
Article 9	5	0	55 M

LFM

Annexe 4 : Total des actifs, alignement des capex à la Taxonomie Européenne

	Activités éligibles taxonomie	Activités non éligibles taxonomie	Alignés à la taxonomie	Non Alignés à la taxonomie
Portefeuille obligations	27,9 %	19,8 %	16,4 %	11,0 %
Benchmark	22,6 %	20,9 %	11,0 %	9,8 %
Écart us benchmark	23 %		49 %	
Portefeuille actions (OPC dédiés)	18,1 %	34,3 %	5,3 %	9,0 %
Benchmark	19,8 %	38,0 %	7,0 %	9,3 %
Écart us benchmark	-9 %		-23 %	
Portefeuille convertibles (OPC)	5,9 %	15,2 %	2,2 %	3,0 %
Benchmark	5,2 %	10,6 %	1,7 %	3,1 %
Écart us benchmark	14 %		28 %	
Total des Actifs cotés	25,4 %	22,6 %	13,8 %	10,4 %
Benchmark	21,1 %	26,1 %	9,4 %	9,4 %
Écart us benchmark	20 %		47 %	

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 5 : Taxonomie

Activités		Part obligataire		Part Actions		Part Convertibles		Total des Actifs Cotés	
		Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%	Montant (en M€)	%
Activités	Part d'expositions sur des activités éligibles taxonomie	1 289	28 %	220	18 %	8	6 %	1 043	25 %
	Part d'expositions sur des activités non éligibles taxonomie	913	20 %	418	34 %	20	15 %	793	23 %
	Données indisponibles (sociétés financières)	769	17 %	420	34 %	97	75 %	683	22 %
	Données indisponibles (sociétés non-financières)	1 652	36 %	159	13 %	5	4 %	1 312	30 %
Alignement	Part d'expositions Alignés à la taxonomie	758	16 %	65	5 %	3	2 %	600	14 %
	Part d'expositions Non Alignés à la taxonomie	509	11 %	109	9 %	4	3 %	416	10 %
	Données indisponibles (sociétés financières)	873	19 %	523	43 %	99	77 %	785	25 %
	Données indisponibles (sociétés non-financières)	1 652	36 %	159	13 %	5	4 %	1 312	30 %

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 6 : Empreinte carbone (Scope 1,2,3) du Total des Actifs analysés – Article 29 et SFDR

	Émissions Article 29 - Scope 1 2 et 3					
	Taux de couverture	Émissions Financées (tonnes eq.CO ₂)	Taux de couverture	Empreinte carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ d'EVIC investi)	Taux de couverture	Intensité carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ CA)
Portefeuille obligations privées	81 %	255 412	81 %	68	97 %	93
Benchmark	83 %	181 930	83 %	91	98 %	123
Écart us benchmark				-25 %		-24 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	98 %	81 279	98 %	68	98 %	92
Benchmark	100 %	87 306	100 %	72	100 %	104
Écart us benchmark				-5 %		-11 %
Portefeuille convertibles (OPC)	98 %	15 727	98 %	127	98 %	177
Benchmark	94 %	21 419	94 %	177	95 %	301
Écart us benchmark				-29 %		-41 %
Total des Actifs Cotés	85 %	214 731	85 %	69	97 %	95
Benchmark	89 %	145 709	89 %	88	98 %	123
Écart us benchmark				-21 %		-23 %
Immobilier - détenu en direct	100 %	3 462	100 %	3.22	100 %	n.a.
Total des Actifs analysés	87 %	182 517	87 %	59	98 %	95

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 7 : Stratégies d'alignement aux objectifs liés à la biodiversité

	Opération en zones sensibles		Opération en zones intactes		Opération dans les écosystèmes fragiles		Exposition à la déforestation	
	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat
Portefeuille obligations	75 %	51 %	75 %	41 %	75 %	14 %	77 %	4,7 %
Benchmark	79 %	52 %	79 %	41 %	79 %	15 %	81 %	4,9 %
Écart us benchmark		-3 %		-1 %		-6 %		-5 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	96 %	62 %	96 %	49 %	96 %	20 %	98 %	9,3 %
Benchmark	99 %	68 %	99 %	56 %	99 %	21 %	100 %	13,0 %
Écart us benchmark		-8 %		-12 %		-5 %		-28 %
Portefeuille convertibles (OPC)	89 %	34 %	89 %	24 %	89 %	4 %	96 %	1,7 %
Benchmark	86 %	36 %	86 %	27 %	86 %	8 %	93 %	1,6 %
Écart us benchmark		-5 %		-11 %		-52 %		9 %
Total des Actifs Cotés	79 %	53 %	79 %	42 %	79 %	15 %	82 %	5,6 %
Benchmark	86 %	57 %	86 %	45 %	86 %	17 %	88 %	7,4 %
Écart us benchmark		-7 %		-7 %		-9 %		-25 %

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 8 : Émetteurs privés : exposition à la production et/ou à la distribution uniquement à base d'huile de palme

	Implication des sociétés en portefeuille dans la production et/ou la distribution de produits à base d'Huile de Palme					
	(Montant €)	en % total du ptf	% de Producteurs	% du CA tiré de la production	% de Distributeurs	% du CA tiré de la distribution
Portefeuille obligations	-	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Benchmark	1 150 000	0,05 %	0,00 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %
Portefeuille actions (OPC dédiés)	446 666	0,04 %	0,02 %	1,13 %	0,01 %	0,28 %
Benchmark	1 032 036	0,08 %	0,01 %	2,24 %	0,01 %	1,86 %
Portefeuille convertibles (OPC)	848 081	0,66 %	0,66 %	4,99 %	0,00 %	0,00 %
Benchmark	1 071 714	0,84 %	0,84 %	4,99 %	0,00 %	0,00 %
Total des Actifs Cotés	109 364	0,02 %	0,02 %	0,34 %	0,00 %	0,06 %
Benchmark	1 109 012	0,09 %	0,03 %	0,90 %	0,00 %	0,60 %

LFM, MSCI, Bloomberg

Annexe 9 : Les « Principal Adverse Impact » (PAI) de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) :

INDICATEURS OBLIGATOIRES		Portefeuille d'Actifs Côtés		Benchmark	
		Taux de couverture	Résultat	Taux de couverture	Résultat
ENVIRONNEMENT	1. Émissions Financées Scope 1, 2 et 3 (tonnes eq.CO ₂)	85 %	1781 727	89 %	962 153
	2. Empreinte carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ d'EVIC investi)	85 %	556	89 %	571
	3. Intensité carbone (tonnes eq.CO ₂ /M€ CA)	97 %	716,2	98 %	829,6
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	96 %	10,68 %	96 %	11,42 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	78 %	70,64	74 %	70,3
	6. Intensité de consommation d'énergie	88 %	0,55	85 %	0,9
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	96 %	0,01 %	97 %	0,536 %
	8. Rejets dans l'eau	1 %	na	2 %	na
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	32 %	103 375,37	38 %	877 357,9
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	97 %	0,01 %	98 %	0,54 %
SOCIAL	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	96 %	21,78 %	96 %	21,44 %
	12. Écart de rémunération	29 %	14,89	33 %	14,0
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	97 %	41,12	97 %	38,8
	14. Exposition à des armes controversées	97 %	0,00 %	97 %	0,03 %
INDICATEURS OPTIONNELS					
ENVIRONNEMENT	1. Émissions de polluants inorganiques	5 %	na	7 %	na
	2. Émissions de polluants atmosphériques	4 %	na	5 %	na
	3. Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 %	na	3 %	na
	4. Part des investissements dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives en matière de réduction des émissions de carbone	90 %	25 %	96 %	28 %
	5. Ventilation de la consommation d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	65 %	40,0	68 %	38,7
	6. Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises investies par million d'euros de revenus des entreprises investies	5 %	na	5 %	na
	6. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés émettrices	5 %	na	5 %	na
	7. Part des investissements dans des entreprises sans politique de gestion de l'eau (non divulgués)	96 %	30,91 %	96 %	31,44 %
	8. Part des investissements dans des entreprises ayant une exposition à des zones de stress hydrique élevé	96 %	1,81 %	96 %	2,34 %
	10. Part des investissements dans des entreprises ayant un impact sur la dégradation des sols, désertification, imperméabilisation des sols	96 %	8,35 %	96 %	6,72 %
	9. Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de pratiques durables en matière de terres et d'agriculture (non divulgués)	96 %	39,30 %	96 %	43,19 %
	12. Part des investissements dans des entreprises qui n'ont pas de pratiques durables en matière de gestion des océans et des mers (non divulgués)	96 %	72,70 %	96 %	72,45 %
	13. Ratio de déchets non recyclés	25 %	294 773,2	30 %	12048 893,7
	14. Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les activités affectent des espèces menacées	96 %	17,55 %	96 %	15,23 %
	14. Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de protection de la biodiversité	96 %	4,49 %	96 %	5,44 %
15. Déforestation (non divulgués)	96 %	83,88 %	96 %	80,54 %	
SOCIAL	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	96 %	3,11 %	96 %	2,98 %
	2. Taux d'accidents	26 %	4,39	34 %	4,37
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie	26 %	119 501,98	19 %	23 134,25
	4. Absence de code de conduite des fournisseurs	96 %	54,93 %	96 %	44,77 %
	5. Absence de mécanisme de traitement des griefs/plaintes concernant les employés	96 %	26,09 %	96 %	28,43 %
	6. Protection insuffisante des dénonciateurs	96 %	2,80 %	96 %	2,01 %
	7. Incidents de discrimination	97 %	0,02	98 %	0,02
	8. Ratio de rémunération excessif des PDG	83 %	146,54	81 %	167,27
	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	96 %	3,65 %	96 %	2,95 %
	10. Absence de diligence raisonnable	94 %	22,62 %	96 %	17,66 %
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	96 %	24,58 %	96 %	22,45 %
	12. Opérations et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants	96 %	11,25 %	96 %	16,17 %
	13. Activités et fournisseurs exposés à un risque important de travail forcé ou obligatoire	96 %	9,37 %	96 %	13,81 %
	14. Nombre de cas identifiés de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme	97 %	0,02	98 %	0,03
	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	96 %	0,26 %	96 %	0,47 %
	16. Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	3 %	na	5 %	na
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-subornation	3 %	na	4 %	na
	18. Score moyen d'inégalité des revenus	0 %	na	0 %	na
	19. Score moyen de liberté d'expression	0 %	na	0 %	na
20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	0 %	na	0 %	na	
21. Score moyen en matière de corruption	0 %	na	0 %	na	
22. Juridictions fiscales non coopératives	0 %	na	0 %	na	
23. Score moyen de stabilité politique	0 %	na	0 %	na	
24. Score moyen pour l'État de droit	0 %	na	0 %	na	

LFM, MSCI, Bloomberg

Glossaire

- **Accord de Paris** : « Accord de Paris – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ». En 2015, suite à la COP21 (21^e édition de la Conférence des Parties sur le climat), les nations se sont engagées à lutter contre le réchauffement climatique afin de le limiter à +2 °C. L'Accord de Paris sur le changement climatique est le premier accord universel juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique. Chaque pays (« Partie ») a ensuite dû lui-même ratifier cet accord dans ses instances nationales. Pour l'Union européenne en tant que « Partie », il a été signé le 22 avril 2016 et ratifié le 5 octobre 2016.
 - **ACPR** : L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance.
 - **AIE** : Agence Internationale de l'Énergie est une organisation autonome rattachée à l'OCDE. Sa mission est de coordonner les politiques énergétiques des 30 pays membres.
 - **AMF** : L'Autorité des Marchés Financiers est l'autorité de régulation et de supervision des marchés financiers et des sociétés de gestion.
 - **Article 8** : désigne selon le règlement SFDR, les produits promouvant des caractéristiques durables, intégrant des critères environnementaux et/ou sociaux.
 - **Article 9** : désigne selon le règlement SFDR, les produits ayant un objectif d'investissement durable, contribuant à une activité économique visant un objectif environnement et/ou social.
 - **Benchmark** : désigne un indice boursier pris comme référence pour la gestion d'un portefeuille.
 - **Best-in-class** : L'approche Best-in-class vise à privilégier les meilleures pratiques des entreprises, au sein d'un même secteur d'activité. Ainsi, le principe Best-in-class n'exclut aucun secteur ou industrie.
 - **Biodiversité** : La biodiversité est la diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes.
 - **La biodiversité est définie par la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992) comme « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie** : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).
 - **Cette Convention a trois principaux objectifs** :
 - la conservation de la diversité biologique,
 - l'utilisation durable de la diversité biologique,
 - le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
- Le concept de biodiversité concerne toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation :
- la diversité écologique (les écosystèmes) ;
 - la diversité spécifique (les espèces)
 - la diversité génétique (les gènes).
- **Budget Carbone** : Le budget carbone indique la quantité de carbone qui peut être brûlée dans un secteur pour rester dans un scénario de décarbonation sectorielle développée par l'initiative.
 - **Cela peut être fait en fixant à la fois des objectifs d'intensité et des objectifs absolus. Science Based Targets (SBTi) donné. Cette notion est développée dans l'approche d'alignement des scénarios climat de Moody's ESG360, qui s'inspire de la méthodologie** : Disclosure ou SFDR.
 - **CSDR** : cf. SFDR
 - **Charbon thermique** : charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.
 - **DNSH / Règlement taxonomie** : taxonomie Il s'agit d'un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable. L'application du principe DNSH (« Do No Significant Harm »), tel que défini dans l'article 17 du Règlement taxonomie (2020/852) de l'Union européenne, demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux 6 objectifs :
 - L'atténuation du changement climatique,
 - L'adaptation au changement climatique
 - L'utilisation durable et la protection des ressources et marines, aquatiques
 - La transition vers une économie circulaire,
 - La prévention et la réduction de la pollution,
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
 - **Due Diligence** : Il s'agit d'une procédure d'examen des documents d'une société cible qu'opère un investisseur en vue d'une transaction.
 - **Durable** : Est définie comme « durable » par la taxonomie une activité qui remplit chacune des 4 conditions suivantes :
 1. Apporter une contribution substantielle à au moins un des six objectifs ci-dessus.
 2. Ne causer aucun préjudice important aux autres objectifs environnementaux.
 3. Respecter des critères sociaux basiques (« minimum social safeguards »), y compris le respect des droits humains.
 4. Avoir une bonne gouvernance.

Et cela suppose en amont un travail d'analyse de la part des sociétés :

1. Mise en œuvre de solutions d'adaptation réduisant les risques climatiques physiques les plus importants auxquels elles font face.
 2. Identification des risques climatiques physiques de risque susceptibles de perturber le fonctionnement de leur activité (analyse de risque et de vulnérabilité climatique rigoureuse : aléas chroniques, extrêmes, liés à la température, au vent, à l'eau, aux masses solides...).
 3. Prise en compte, dans les projections climatiques et des impacts potentiels, des derniers développements scientifiques en matière d'analyse de vulnérabilité et de risque, conformément aux dernières publications du GIEC.
 4. Respect de certains critères, dans les solutions d'adaptation mises en œuvre :
 - ne pas avoir d'incidence négative sur les efforts d'adaptation ou sur le niveau de résilience d'autres populations, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques ;
 - favoriser les « solutions fondées sur la nature » et les « infrastructures bleues et vertes » (eau et terre) ;
 - être cohérentes avec les schémas d'adaptation locaux, sectoriels, régionaux ou nationaux ;
 - être mesurées et suivies dans le temps via des indicateurs prédéfinis ; des « actions correctives » sont prévues si les objectifs ne sont pas atteints.
- **Durable (finance)** : Selon la définition de l'AMF, la finance durable est une approche globale visant à renforcer la performance sociale, économique et environnementale de la finance, c'est aussi prendre en compte de nombreux aspects ne se limitant pas à l'ESG. Toujours selon l'AMF, cela passe par une meilleure prise en compte des externalités sociales et environnementales et des risques et opportunités de long terme. Le terme « gestion durable » est le plus souvent utilisé comme synonyme de « gestion responsable ».
 - **Durable (investissement)** : Selon la définition du Conseil européen, un investissement durable est un investissement qui contribue à des objectifs sociétaux ou environnementaux ou les deux, en s'assurant que la société a une bonne gouvernance et sans nuire à l'un des deux objectifs.
 - **Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland).
 - **Émetteur** : On parle ici à la fois d'émetteurs de titres (obligations et actions principalement), mais aussi, dans la rubrique climat, d'émetteurs de gaz à effet de serre. À ne pas confondre.
 - **Empreinte carbone et intensité carbone** : L'empreinte carbone est la quantité de gaz à effet de serre émise par les activités d'une organisation donnée au cours d'une année et exprimée en tonnes équivalent de dioxyde de carbone (tonnes équivalent CO₂ ou t.eqCO₂). L'intensité carbone, à la différence de l'empreinte carbone, est exprimée sous forme de ratio. Elle rapporte la quantité de gaz à effet de serre émise au chiffre d'affaires d'une entreprise, ce qui facilite la comparaison entre entreprises et secteurs au sein des portefeuilles d'investissement.
 - **ESG** : Fait référence aux enjeux Environnementaux, Sociaux/ Sociétaux et de Gouvernance qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. L'ESG se décline ensuite en plusieurs critères spécifiques à chacun des trois piliers.
 - **Fonds généraux** : Également appelés « fonds en euros », ces fonds sont des supports de contrats d'assurance vie, traditionnellement composés d'obligations, d'actions et d'actifs immobiliers. Sur les fonds généraux, l'engagement de l'assureur est une valeur exprimée en euros.
 - **Fonds dédiés** : Fonds réservé à La France Mutualiste permettant de mettre en place une gestion personnalisée (ces fonds peuvent supporter un maximum de 20 porteurs).
 - **France Assureurs** : (ex-Fédération française de l'assurance) Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99 % du marché.
 - **GES ou gaz à effet de serre** : sont des composants gazeux qui captent le rayonnement infrarouge et emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, ce qui contribue à l'effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel et bénéfique qui garantit une température moyenne sur Terre permettant l'existence système naturel actuel. En revanche, la production trop importante de GES par l'homme est à l'origine du réchauffement climatique. Les six principaux gaz à effet de serre, pris en compte dans le protocole de Kyoto, sont les suivants :
 - Dioxyde de Carbone (CO₂) ;
 - Méthane (CH₄) ;
 - Protoxyde d'azote (N₂O) ;
 - Hydrofluorocarbures (HFC) ;
 - Perfluorocarbures (PFC) ;
 - Hexafluorure de soufre (CF₆).
 - **Gouvernance** : Selon le Vernimmen¹, dans une acception large, la gouvernance d'entreprise représente l'organisation du contrôle et de la gestion de l'entreprise. De façon plus étroite, le terme gouvernance d'entreprise est utilisé pour désigner l'articulation entre l'actionnaire et la direction de la société, et donc principalement le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration ou de surveillance.
 - **KPIs** : Key Performance Indicators, indicateurs de performance d'une société.

- Loi Énergie Climat (LEC) article 29** : Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, a été publié le 27 mai 2021, dans la continuité de 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce décret vise à positionner la Place de Paris sur des sujets clés pour l'alignement des flux de capitaux sur une trajectoire bas-carbone, ainsi que le demande l'Accord de Paris – en articulation avec le droit européen et en appliquant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD, voir plus bas). Concrètement, il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché, définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères E, S et G, et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition écologique et énergétique.
- Management package** : rémunération variable des dirigeants d'une société.
- NFRD** : La directive européenne NFRD ou « Non-Financial Reporting Directive » en anglais est un texte qui vise à structurer la d'informations extra-financières par les grandes entreprises européennes. Début 2021, la directive NFRD a changé de nom pour devenir la CSRD ou « Corporate Sustainability Reporting Directive ».
- NZAOA** : l'Alliance Net-Zero Asset Owner
- Obligation verte ou Green bond** : Une obligation verte est émise dans le but de financer un projet défini à haute valeur ajoutée environnementale. Il peut s'agir de titres émis par des entreprises, des entités ou des États. Il n'existe pas encore, à ce jour, de label européen reconnaissant ce statut d'obligation « verte ». Certains référentiels de place (exemple : « Green Bonds principes ») permettent néanmoins de structurer l'émission de ces obligations.
- Obligation durable** : comprend l'ensemble des obligations de type green bond, sustainable bond, sustainable linked bond, social bond et blue bond.
- ODD – Objectifs de Développement Durable de l'ONU** : Les 17 ODD sont listés ci-dessous pour information :

1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	
- OPC** : Organisme de Placement Collectif (cf. Fonds dédiés/ Fonds généraux)
- PRI** : Principes pour l'Investissement Responsable.
- RSE** : Responsabilité Sociale d'Entreprise est la déclinaison du Développement durable à l'échelle des entreprises et fait l'objet d'un rapport spécifique désormais appelé DPEF (déclaration de performance extra-financière) pour les entreprises au-delà de certains seuils fixés par la loi.
- Scénario 2 °C** : Scénario compatible avec une limitation de la hausse globale des températures à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à 2100 (cf. aussi Trajectoire 2°C). Cette notion est issue de l'Accord de Paris de 2015 (COP21).
- Scope 1** : Émissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise.
- Scope 2** : Émissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.
- Scope 3** : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.
- SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation (voir à Disclosure), est un règlement européen qui constitue l'un des piliers de la stratégie européenne sur la finance durable.
- Transparisation** : Il s'agit de recueillir des données concernant chaque ligne détenue dans un fonds. Autrement dit, c'est la capacité à connaître les positions détenues au sein d'un fonds. La France Mutualiste a notamment procédé à la transparence des OPC et mandats afin de connaître le détail des positions détenues au global.
- Unités de compte (ou UC)** : Tout comme les fonds généraux, les unités de compte sont des supports d'investissement d'assurance vie. Pour les unités de compte, l'engagement de l'assureur est exprimé en parts, dont la valeur est soumise à l'évolution des marchés.
- Urgewald** : Organisation non gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. Urgewald met notamment à disposition des investisseurs et du grand public des bases de données concernant les principaux producteurs de charbon (pour la Global Coal Exit List) et d'hydrocarbures (pour la Global Oil and Gas Exit List) susceptibles d'être utilisées dans la mise en oeuvre de politiques d'exclusion.
- Valeur de marché** : Cette métrique est représentative de l'ensemble des capitaux engagés. Elle prend en compte la capitalisation boursière, les dettes financières nettes, les intérêts minoritaires, additionnés des autres actifs et soustraits des autres passifs.

lafrancemutualiste.fr

01 40 53 78 00

Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex



La France Mutualiste - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Siège social : Tour Pacific, 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

